

372

DA3

Projet d'agrandissement du lieu  
d'enfouissement technique à Champlain

6212-03-127



# PCGMR 2023-2030

## RAPPORT DE CONSULTATION

Projet de Plan conjoint  
de gestion des matières  
résiduelles





## ÉQUIPE DE RÉALISATION



**Marie-Hélène Gravel, ing., M.Ing.**

Chargée de projet

**Colette Schwartz**

Communications Affaires publiques



**Yves Groleau**

Directeur adjoint transport, recyclage  
et service clientèle

**Caroline Auclair**

Chargée de projet

**Sylvie Gamache**

Conseillère en communications

**Catherine Lecomte**

Conseillère en communications

## COMITÉ DE TRAVAIL

**Karine Lacasse**

Coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire, MRC de Maskinongé

**Justin Lamare**

Aménagiste – Chargé de projets du service d'aménagement et de développement du territoire,  
MRC de Maskinongé

**Louis Filteau**

Directeur du service de l'aménagement du territoire, MRC de Mékinac

**Éric Lesage**

Coordonnateur à l'aménagement du territoire, MRC des Chenaux

**Élyse Ménard**

Directrice, Service de l'aménagement du territoire, Ville de Shawinigan

**Thierry Archambault-Laliberté**

Conseiller en environnement, Ville de Shawinigan

**Serge Bournival**

Coordonnateur Développement durable, Ville de Trois-Rivières

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1.0</b>	<b>Introduction</b> .....	<b>4</b>
<b>2.0</b>	<b>Démarche de consultation</b> .....	<b>5</b>
2.1	Sondage .....	5
2.2	Séances de consultation.....	6
2.3	Dépôt de mémoires .....	7
<b>3.0</b>	<b>Observations recueillies</b> .....	<b>8</b>
3.1	Points de convergence .....	8
3.2	Enjeux globaux soulevés .....	8
3.3	Analyse des interventions.....	9
3.4	Analyse du sondage .....	13
<b>4.0</b>	<b>Conclusion</b> .....	<b>16</b>
4.1	Conclusion générale .....	16
4.2	Ajustements proposés au projet de PCGMR .....	16

## LISTE DES ANNEXES

Annexe A Avis public

Annexe B Sommaire du projet de PCGMR 2023-2030

Annexe C Exemples de publicités

Annexe D Organismes présents (rencontre de consultation avec les intervenants du milieu)

Annexe E Document technique présenté

Annexe F Mémoire déposé

## 1.0 Introduction

En 2015, la MRC de Maskinongé, la MRC de Mékinac, la MRC des Chenaux, la Ville de Shawinigan et la Ville de Trois-Rivières ont délégué à Énergycycle la responsabilité de réviser leur plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et se sont entendues pour élaborer conjointement un PGMR. Ce regroupement a mené à l'adoption d'un premier PGMR conjoint (PGMR conjoint 2016-2020).

En vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le PGMR doit être révisé tous les sept ans, et un projet de PGMR révisé doit être adopté, par résolution, au plus tard à la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du PGMR. Cela étant, les cinq territoires membres d'Énergycycle ont à nouveau entrepris de réviser conjointement leur PGMR, et le projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles 2023-2030 (PCGMR 2023-2030) a été adopté par les conseils de la MRC de Maskinongé (8 septembre 2021), de la MRC de Mékinac (18 août 2021), de la MRC des Chenaux (18 août 2021), de la Ville de Shawinigan (17 août 2021) et de la Ville de Trois-Rivières (7 septembre 2021).

La procédure de révision du PGMR prescrite par la LQE prévoit une consultation publique qui doit permettre d'informer les parties visées par le PGMR et de donner une tribune à l'ensemble des occupants du territoire pour s'exprimer et poser des questions. Cette procédure de consultation publique doit comprendre au moins une assemblée où l'ensemble de la population est conviée. Dans le cas du projet de PCGMR 2023-2030 des membres d'Énergycycle, la période de consultation s'est amorcée le 22 novembre 2021 (date à laquelle a été publié l'avis annonçant l'assemblée publique et le projet de PCGMR 2023-2030) et s'est terminée le 4 février 2022 (date limite pour le dépôt de mémoires et pour participer au sondage).

Le présent rapport décrit les modalités de cette consultation et fait état des observations du public. Il propose aussi des ajustements au projet de PCGMR 2023-2030 afin que celui-ci reflète et intègre les résultats de la consultation publique.

## 2.0 Démarche de consultation

La démarche de consultation relative au projet de PCGMR 2023-2030 comportait plusieurs volets. Cette démarche plurielle a permis aux membres d'Énergycycle de bien comprendre les différents enjeux liés à la planification et à l'implantation du projet de PCGMR 2023-2030 et de tenir compte des positions des différents groupes consultés. La consultation contribuera à assurer la pertinence et l'efficacité des différentes mesures inscrites dans le projet de PCGMR 2023-2030.

La démarche de consultation comprenait les trois volets suivants :

- **Sondage** auprès de la population
- **Séances de consultation**
  - Une rencontre de consultation avec les intervenants du milieu (les personnes travaillant ou étant impliquées au sein d'une organisation concernée par la gestion des matières résiduelles)
  - Une assemblée publique (l'ensemble de la population)
- **Transmission de commentaires écrits et dépôt de mémoires.**

Les modalités de chacun de ces volets sont présentées ci-dessous.

### 2.1 Sondage

Parallèlement aux séances de consultation, la population du territoire des membres d'Énergycycle a été invitée à répondre à un sondage en ligne à partir d'un lien sur le site Internet d'Énergycycle.

Le sondage a été mis en ligne le 22 novembre 2021, et la collecte des réponses a pris fin le 4 février 2022.

Ce sondage ne prétend pas être scientifique, mais il permet néanmoins d'en savoir plus sur les connaissances, les habitudes et les opinions (meilleurs incitatifs, freins, priorités, etc.) de la population en lien avec la gestion des matières résiduelles.

Le sondage comptait 29 questions à choix de réponses, relatives à la gestion des matières résiduelles, et un espace pour les commentaires et questions. 263 personnes ont répondu au sondage ; des personnes provenant des cinq territoires membres d'Énergycycle.

Pour inciter le public à répondre au sondage, Énergycycle a offert une participation à un tirage à toute personne en échange de sa participation au sondage. De plus, une participation supplémentaire était accordée aux personnes qui autorisaient leur inscription à l'infolettre d'Énergycycle. Le prix à gagner était un passeport d'attrait de la région de la Mauricie d'une valeur de plus de 200 \$.

## 2.2 Séances de consultation

### 2.2.1 Avis public et diffusion du projet de PCGMR

Comme le prévoit la LQE, un avis public incluant le sommaire du projet de PCGMR 2023-2030 a été publié dans un journal diffusé sur le territoire des membres d'Énercycle, au moins 45 jours avant la tenue de l'assemblée publique. Il a été publié le 22 novembre 2021 dans Le Nouvelliste (65 jours avant l'assemblée publique). Cet avis est fourni à l'annexe A.

**Il est à noter que l'avis public mentionnait trois dates d'assemblée publique, soit les 18 et 25 janvier 2022 en présentiel et le 26 janvier 2022 en mode virtuel, ainsi qu'une date pour la consultation des intervenants du milieu, le 17 janvier 2022 en mode virtuel. Or, étant donné les mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec à la fin de décembre 2021, en lien avec la pandémie de COVID-19, les deux assemblées en présentiel ont dû être annulées. Cela étant, la rencontre de consultation avec les intervenants du milieu, prévue en mode virtuel, a été maintenue le 17 janvier 2022, ainsi que l'assemblée publique du 26 janvier 2022, aussi prévue en mode virtuel.**

Dès la publication de l'avis public, le projet de PCGMR 2023-2030 a été diffusé sur le site Internet d'Énercycle. Deux versions du projet de PCGMR ont été rendues disponibles : un document sommaire (voir l'annexe B) et le document complet.

### 2.2.2 Campagne publicitaire

Les séances de consultation ont été largement publicisées par le biais de différents médiums, traditionnels et sociaux (des exemples de publicités sont fournis à l'annexe C) :

- Bulletin Mékinac, édition de décembre 2021 ;
- Bulletin des Chenaux, édition de décembre 2021 ;
- Publication Facebook, décembre 2021 ;
- Gazette de la Mauricie, édition de janvier 2022 ;
- Radio Rythme 100.1, du 10 au 24 janvier 2022 ;
- Rappel Facebook, 24 janvier 2022.

L'information a aussi été relayée par plusieurs bulletins municipaux. Les invitations étaient également affichées sur le site Internet d'Énercycle.

### 2.2.3 Participants

Pour participer aux séances de consultation, les personnes intéressées devaient s'inscrire par un formulaire en ligne, accessible sur le site Internet d'Énercycle. Les personnes inscrites ont ensuite reçu, par courriel, le lien leur permettant d'accéder à la rencontre virtuelle ZOOM.

**Il convient de rappeler que la rencontre de consultation avec les intervenants du milieu (17 janvier 2022) et l'assemblée publique (26 janvier 2022) se sont tenues en mode virtuel, compte tenu des mesures sanitaires mises en place par le gouvernement du Québec en lien avec la pandémie de COVID-19.**

Les statistiques sur la participation aux deux séances de consultation sont les suivantes :

- 24 personnes, représentant 15 organismes différents (voir la liste à l'annexe D), ont participé à la rencontre de consultation des intervenants du milieu tenue le 17 janvier 2022 ;
- 22 citoyens et deux représentants d'organismes ont participé à l'assemblée publique tenue le 26 janvier 2022.

De plus, des membres du conseil d'administration, des dirigeants et des professionnels d'Énercycle ont participé aux deux séances, de même que madame Marie-Hélène Gravel (chargée de projets) et madame Colette Schwarz (spécialiste en communications et affaires publiques) de l'équipe de SOLINOV. Enfin, étaient également présents des employés de municipalités et de MRC membres d'Énercycle ainsi que des membres du comité de travail du PCGMR.

## 2.2.4 Déroulement

Les deux séances de consultation se sont déroulées par vidéoconférence sur la plateforme ZOOM, aux dates et heures suivantes :

- Rencontre de consultation des intervenants du milieu : 17 janvier 2022, de 13 h 30 à 16 h 7 ;
- Assemblée publique : le 26 janvier 2022, de 19 h à 21 h 21.

Ces deux séances de consultation se sont déroulées de la même façon :

- Les participants ont d'abord été accueillis avec un mot de bienvenue du président d'Énercycle et maire de la Ville de Shawinigan, monsieur Michel Angers.
- L'ordre du jour et les explications entourant le déroulement ont ensuite été présentés par madame Colette Schwarz, désignée comme animatrice.
- Le cœur de la rencontre a été divisé en plusieurs blocs. Chacun des blocs a donné lieu à une courte présentation technique des éléments clés du projet de PCGMR 2023-2030 suivie par une période de questions, d'échanges et de discussion. Ce découpage en différentes parties visait à faciliter la compréhension des sujets traités et les échanges ultérieurs. Le document de présentation est fourni à l'annexe E.

Il est à noter qu'une transcription textuelle des deux séances de consultation a été préparée par une sténographe.

## 2.3 Dépôt de mémoires

Les citoyens et les intervenants du milieu avaient aussi la possibilité de transmettre des commentaires ou de déposer des mémoires par l'entremise d'un formulaire en ligne, accessible sur le site Internet d'Énercycle. La période de réception des commentaires et mémoires s'est terminée le 4 février 2022.

Un mémoire a été déposé dans le cadre de la consultation relative au projet de PCGMR 2023-2030. Il a été rédigé par le Service d'aide au consommateur de la Mauricie (voir l'annexe F).

## 3.0 Observations recueillies

Cette section présente la synthèse des interventions, des commentaires formulés et des mémoires déposés au cours de la période de consultation publique. C'est à partir de cette synthèse que le Conseil de la MRC de Maskinongé, le Conseil de la MRC de Mékinac, le Conseil de la MRC des Chenaux, le Conseil de la Ville de Shawinigan et le Conseil de la Ville de Trois-Rivières conviendront des ajustements à apporter au projet de PCGMR 2023-2030 avant de la transmettre à RECYC-QUÉBEC qui en analysera la conformité.

### 3.1 Points de convergence

D'entrée de jeu, on peut affirmer que le projet de PCGMR 2023-2030 a été très bien accueilli par l'ensemble des participants à la démarche de consultation. Tous appuient la mise en place de mesures permettant de détourner davantage de matières résiduelles de l'enfouissement et d'accroître la qualité des matières triées à la source.

Plusieurs participants soulignent le retard que les membres d'Énercycle ont pris pour mettre en place la collecte des matières organiques (bac brun). On souhaite que cette collecte soit instaurée le plus tôt possible y compris auprès des industries, commerces et institutions (ICI) qui, croit-on, sont des générateurs importants de matières organiques.

Comme on le verra de façon plus précise ci-dessous, l'information, la sensibilisation et l'éducation (ISÉ) sont perçues comme des éléments clés du succès dans l'atteinte des objectifs du projet de PCGMR 2023-2030.

### 3.2 Enjeux globaux soulevés

L'atteinte des objectifs du projet de PCGMR 2023-2030 et l'efficacité des mesures proposées sont deux grands enjeux qui ressortent de façon évidente de la démarche de consultation.

Pour s'attaquer à ces enjeux, la mise en œuvre du PCGMR devrait contribuer à la participation de l'ensemble de la population concernée à chaque étape du plan d'action. Sans s'y limiter, les pistes suivantes ont été maintes fois nommées :

- Offrir des moyens de récupération variés et adaptés aux besoins des différentes clientèles ;
- Réaliser un programme d'ISÉ clair et facile de compréhension afin de susciter la participation de toutes les clientèles, même les plus réticentes (notamment pour la nouvelle collecte des matières organiques) ;
- Mettre en place un mécanisme de suivi continu des résultats pour s'assurer de l'efficacité des mesures du PCGMR.

### 3.3 Analyse des interventions

Le plan d'action du projet de PCGMR 2023-2030 propose 22 mesures pour améliorer la gestion des matières résiduelles sur le territoire des membres d'Énercycle et atteindre les objectifs visés. Ces mesures sont regroupées sous les cinq grandes orientations suivantes :

1. Détourner la matière organique de l'enfouissement (4 mesures)
2. Responsabiliser les générateurs (2 mesures)
3. Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats (4 mesures)
4. Promouvoir les bonnes pratiques (4 mesures)
5. Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération (8 mesures)

Pour faciliter l'analyse, les commentaires sont présentés, dans la mesure du possible, en fonction des orientations du projet de PCGMR 2023-2030. Il ne faut toutefois pas se surprendre qu'il y ait une certaine redondance dans les propos rapportés. Des sujets ont été abordés à l'intérieur de plusieurs orientations telle l'ISÉ. Cela dénote l'importance accordée à certains sujets.

#### Performances, objectifs régionaux et principes directeurs

De façon générale, on appuie les objectifs régionaux proposés par chacun des membres d'Énercycle ainsi que les principes directeurs sous-jacents. Néanmoins, certains croient que les objectifs régionaux ne sont pas assez ambitieux.

Par ailleurs, certaines personnes croient que le budget prévu au plan d'action n'est pas suffisant pour atteindre les objectifs fixés. De plus, il a été mentionné que le budget devrait être ajusté en fonction du taux d'inflation.

#### Orientation 1 — Détourner la matière organique de l'enfouissement

Comme il a déjà été mentionné, personne ne remet en cause la pertinence de détourner les matières organiques de l'élimination. On a néanmoins soulevé certaines craintes que la participation de la population ne soit pas au rendez-vous. Notamment, plusieurs citoyens sont cyniques quant au succès de cette collecte à cause des nombreux reports de la mise en place du bac brun sur le territoire. Les éléments suivants ont été identifiés comme essentiels au succès de l'opération :

- S'inspirer des meilleures pratiques de collecte et de gestion des matières organiques des organismes municipaux québécois qui ont déjà mis en place la collecte des matières organiques sur leur territoire ;
- Mettre en place des campagnes d'information avant le début de la collecte des matières organiques et informer sur les différentes étapes de la mise en place de la nouvelle collecte. Ces campagnes doivent ensuite être récurrentes de façon à promouvoir et encourager un changement de comportement et à ancrer cette nouvelle habitude de tri des matières organiques.

D'une part, il faut reconnaître qu'il y a toujours des freins à l'adoption de nouvelles pratiques de gestion comme la crainte des nuisances d'odeurs ou d'attraction d'animaux. D'autre part, certaines personnes sont récalcitrantes à cette pratique. Les programmes d'ISÉ doivent tenir compte de ces éléments et ne pas négliger ces clientèles.

- Prévoir des moyens nombreux et attractifs pour encourager la participation citoyenne (ex. : collectes fréquentes, accès à plus d'un bac au besoin) ;
- Adapter les moyens au besoin de la population. À titre d'exemple, certaines personnes, surtout dans les milieux ruraux, compostent déjà une partie de leurs matières organiques. Ils ne sont donc peut-être pas prêts à payer pour une collecte supplémentaire ou pour un bac qui leur servira peu, voire pas ;
- Envisager d'imposer des mesures coercitives/contraignantes dans le cas où les mesures attractives ne soient pas suffisantes ;
- Compte tenu de la quantité de matières organiques générées par les ICI (dont les restaurants, les écoles et les hôpitaux), il serait peut-être pertinent d'inclure ces générateurs dès la première phase d'implantation de la collecte.

Un autre sujet qui a fait l'objet de commentaires est la gestion des boues de fosses septiques. Le fait que, dans certaines municipalités du territoire, la gestion des boues de fosses septiques ne relève pas d'Énercycle (certaines municipalités laissant la responsabilité de la vidange à chaque propriétaire) a pour conséquence qu'on ne connaît pas le taux réel de la récupération de ces boues. On aurait avantage à étendre la vidange systématique partout.

Enfin, il a été suggéré de faire connaître l'épandage des boues auprès des agriculteurs du territoire, car il y en aurait probablement plusieurs qui seraient intéressés étant donné les avantages pour leurs terres et leurs cultures.

## **Orientation 2 — Responsabiliser les générateurs**

Pour responsabiliser les générateurs, il est nécessaire de transmettre des informations justes et précises sur la situation actuelle, notamment en ce qui a trait à la performance, les coûts et les enjeux. On croit également que les moyens mis à la disposition des citoyens devraient être accessibles et faciles d'utilisation.

On a aussi souligné que le volontariat a ses limites et que des moyens coercitifs sont à envisager pour atteindre les objectifs fixés.

### Orientation 3 — Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

On appuie le fait que le suivi des résultats est essentiel à l'efficacité. Ce suivi doit être fait régulièrement et être le plus précis possible. Les participants ont mentionné plusieurs conditions au succès de cet exercice :

- Réaliser des audits et/ou des caractérisations des matières résiduelles éliminées de façon régulière, pas seulement aux deux ans comme le prévoit le projet de PCGMR 2023-2030 ;
- Fixer des objectifs pour chaque mesure et peut-être même chaque activité ;
- Établir des indicateurs de suivi pour mieux voir les fluctuations de la quantité et de la performance de récupération pour chaque matière et ainsi être à même d'ajuster la stratégie.
- Les bilans de performance doivent être publiés annuellement et présentés dans un langage simple avec des exemples concrets à l'appui.

### Orientation 4 — Promouvoir les bonnes pratiques

Comme il a déjà été mentionné, tous s'entendent pour dire que l'ISÉ est l'élément clé pour promouvoir les bonnes pratiques. Cela se décline de différentes façons :

- ISÉ pour tous les types de générateurs (citoyens, ICI, CRD), les participants comme les récalcitrants ;
- ISÉ plus concrète : journées portes ouvertes aux installations de traitement des matières résiduelles, recommandations concrètes sur les meilleures pratiques (ex. : dégager la neige sur le couvercle des bacs avant la collecte) ;
- ISÉ qui porte sur les impacts des comportements ;
- ISÉ vulgarisée, plus accessible et « rapide à consommer » : présence plus active sur les médias sociaux, recours à des capsules vidéo et à des photos ;
- ISÉ sur le terrain : patrouille verte pour l'implantation de la collecte des matières organiques ;
- ISÉ plus claire sur les matières acceptées dans chaque collecte ;
- Interpeller les citoyens et les groupes actifs sur le territoire qui pourraient collaborer à identifier des lieux, des initiatives, etc. aux fins d'élaboration du bottin régional ;
- Bien identifier les ressources ou les responsables de chaque service (municipalité, MRC, Énercycle) afin que le citoyen puisse parler à quelqu'un en cas de besoin.

On mentionne également que des obligations peuvent être envisagées dans les cas où l'information ne suffit pas à changer le comportement. À titre d'exemple, la Ville de New York a imposé la récupération des résidus de CRD (construction, rénovation et démolition) aux entrepreneurs. Pour ce secteur, il a d'ailleurs été suggéré d'examiner la possibilité de collaborer avec la RBQ (Régie du bâtiment du Québec) pour sensibiliser les entreprises qui génèrent des résidus de CRD.

## Orientation 5 — Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

Les 3R (réduction à la source, réemploi et recyclage) sont une priorité pour plusieurs participants. Dans cette perspective, on considère que l'objectif zéro déchet n'est pas assez affirmé dans le projet de PCGMR 2023-2030. Pour que cet objectif devienne crédible, il faudrait y consacrer une somme importante afin d'en faire la promotion et mettre en place des moyens de l'atteindre. Dans le même ordre d'idées, on trouve que la réduction du gaspillage alimentaire n'est pas suffisamment mise de l'avant dans le projet de PCGMR 2023-2030.

On mentionne que les entreprises d'économie sociale et les OBNL sont déjà très actifs dans le domaine des 3R. À plusieurs reprises, les participants ont mentionné qu'il est tout à fait pertinent de s'associer avec eux et de les appuyer, car ils peinent à survivre même en payant de très bas salaires. Il a aussi été question de la traçabilité des matières récupérées dans ces lieux ; les quantités qui y transitent ne sont pas prises en compte dans la performance du système (même réflexion pour les ferrailleurs qui ramassent des objets en bordure de rue). Enfin, certains ont souligné le besoin en formation de la main-d'œuvre sur le territoire pour répondre aux besoins chez les organismes et entreprises qui œuvrent en gestion des matières résiduelles.

Une autre action proposée pour faciliter les 3R est de rendre les dépôts de matières accessibles et en plus grand nombre. À titre d'exemple, pourquoi ne pas implanter des ressourceries dans les écocentres à l'instar de ce qui se fait à Baie-Comeau ?

Des expériences inspirantes dans la région ont aussi été identifiées comme source d'inspiration, dont un incubateur d'économie circulaire créé à Shawinigan.

Deux sujets particuliers ont retenu l'attention : les encombrants et les résidus de CRD. On a indiqué à plusieurs reprises de mieux gérer la collecte des encombrants. On se questionne à savoir si les matières collectées sont-elles éliminées ou s'il y a des débouchés pour les valoriser. On a aussi suggéré de travailler avec les fabricants de meubles locaux et l'association des fabricants de meubles, ce qui répondrait à une double problématique dans une perspective d'économie circulaire : fournir du bois aux fabricants, augmenter le recyclage du bois.

On a aussi mentionné que le projet de PCGMR 2023-2030 est trop timide quant au bannissement de certains produits, dont les produits de plastique à usage unique. Le plan d'action parle d'évaluer la possibilité de bannir l'usage de ces produits sur le territoire ; c'est insuffisant, il y a lieu d'implanter le bannissement.

Enfin, un geste déterminant serait de fixer des objectifs pour toutes les mesures du PCGMR.

### 3.4 Analyse du sondage

Ce rapport ne vise pas à faire une analyse rigoureuse des résultats du sondage réalisé par Énercycle. Par ailleurs, il peut être un bon indicateur des tendances en matière de gestion des matières résiduelles bien qu'il ne réponde pas aux critères d'un sondage scientifique comme il a déjà été mentionné. 263 personnes y ont répondu en ligne. On peut présumer que ce sont des personnes déjà sensibilisées à la gestion des matières résiduelles puisqu'ils posent des gestes concrets pour réduire leur empreinte environnementale. À titre d'exemple, un grand nombre de répondants sont prêts à acheter des produits en vrac ou moins emballés, ils compostent déjà leurs matières organiques, font de l'herbicyclage et utilisent l'écocentre. Plusieurs répondants ont un intérêt pour l'information et souhaitent être inscrits à l'infolettre.

De façon générale, les réponses au sondage viennent renforcer les propos tenus par les participants aux séances de consultation. Celles-ci laissent entendre qu'ils accueillent positivement les initiatives de gestion des matières résiduelles, notamment l'introduction de la collecte des matières organiques. De plus, certaines réponses peuvent éclairer les membres d'Énercycle lors de la planification des services et des programmes d'ISÉ.

Nous avons retenu cinq thématiques et regroupé les réponses sous ces thèmes :

- a) Collecte des matières organiques ;
- b) Réduction à la source ;
- c) Tri des matières ;
- d) Priorités d'action ;
- e) Médias.

#### a) Collecte des matières organiques

---

La majorité des répondants **entendent participer à la collecte de matières organiques (bac brun)**. Il peut être intéressant de noter que la moitié des répondants posent déjà des gestes en ce sens puisqu'ils ont un composteur domestique ou participent à un programme de compostage collectif.

---

Les principales **motivations** à participer à cette collecte sont l'impact positif sur l'environnement et la réduction de la fréquence de la collecte des déchets.

---

La majorité des répondants sont **prêts à réduire la collecte des déchets en hiver et en été** ce qui signifie qu'ils sont ouverts au changement.

---

Bien que la majorité des répondants disent n'avoir aucune  **Crainte** relativement à l'introduction du bac brun, quand on leur demande d'identifier une crainte, elles mentionnent les odeurs et les insectes.

---

## b) Réduction à la source

---

Les deux principaux **incitatifs à la réduction à la source** sont :

- L'interdiction de l'utilisation de produits à usage unique ;
  - La promotion des stations de remplissage et l'achat en vrac.
- 

Les trois meilleurs **moyens de promouvoir le réemploi** sont :

- Installation de stations de récupération dans les lieux publics ;
  - Publication d'un bottin régional des récupérateurs et des organismes qui œuvrent dans le domaine ;
  - Soutien des organismes qui y œuvrent ;
  - Soutien des ateliers de formation.
- 

Bien que la plupart des répondants jugent qu'il n'y a pas de **frein à la meilleure gestion des matières résiduelles à la maison**, quand on pose la question, les principaux éléments mentionnés sont :

- Insuffisance des services offerts par la municipalité tels la fréquence des collectes, l'accès à l'écocentre, etc. ;
  - Manque d'information sur la justification de la réduction à la source.
- 

Les principaux **freins à la meilleure gestion des matières résiduelles au travail** sont :

- Manque de bac ;
- Manque d'information.

Toutefois, plusieurs croient que cette activité n'est pas applicable en milieu de travail.

---

Les **freins à la meilleure gestion des matières résiduelles dans les lieux publics** sont :

- Le manque d'outils disponibles (bacs) ;
  - Le fait que les emballages sont majoritairement non recyclables ;
  - L'affichage est incomplet ou absent.
- 

## c) Tri des matières

---

Les deux éléments qui soulèvent le plus de **questions lors du tri des matières recyclables** et qui réduisent l'efficacité de la récupération et du recyclage sont :

- Le plastique ;
  - Les contenants multicouches.
- 

Davantage d'informations pourraient faciliter cette opération et améliorer la qualité du recyclage.

---

## d) Priorités d'action

---

Les répondants croient que les efforts des municipalités devraient porter en priorité sur (dans l'ordre) :

- La **réduction à la source** des matières résiduelles (exemple : bannissement de produits à usage unique et subvention pour certains produits durables) ;
  - L'**ISÉ** des citoyens sur la bonne gestion des matières résiduelles ;
  - L'accessibilité à des bacs de récupération des matières recyclables et organiques dans les **lieux publics**.
-

### **e) Médias**

Les principaux médias utilisés par les répondants pour s'informer de façon générale et relativement à la gestion des matières résiduelles sont (dans l'ordre) :

- Les moteurs de recherche sur **Internet** ;
- L'information reçue **par la poste**.

---

Quand on considère l'information en général, les **médias sociaux** apparaissent en deuxième.

---

## 4.0 Conclusion

### 4.1 Conclusion générale

Cinq éléments de force émanent de la démarche de consultation. Ils font l'unanimité auprès des personnes consultées et pourraient constituer une priorité lors de la mise en œuvre du PCGMR :

- Mise en œuvre sans délai de tous les projets, notamment la collecte des matières organiques ;
- Volonté affirmée des groupes déjà actifs (OBNL et autres) de participer à la mise en œuvre du plan, comme en témoigne la participation de 17 organismes du milieu à la présente démarche de consultation relative au projet de PCGMR 2023-2030 ;
- Assurance que les mesures mises en place s'inspirent des meilleures pratiques, ailleurs et dans la région ;
- Gestion efficiente du PCGMR par :
  - L'identification d'objectifs clairs et mesurables de chaque mesure :
  - Suivi régulier quant à l'atteinte ou non des objectifs :
  - Information publique des résultats.
- Mise en œuvre d'un programme d'ISÉ soutenu qui vise toutes clientèles avant l'instauration des mesures et tout au long de l'année pour renforcer les messages.

On ne peut que constater que plusieurs de ces éléments sont déjà inscrits dans les trois principes directeurs du plan :

1. Favoriser une gestion territoriale ;
2. Respecter les 3RV-E ;
3. Favoriser l'expertise et les ressources locales.

### 4.2 Ajustements proposés au projet de PCGMR

Au terme de la démarche de consultation sur le projet de PCGMR 2023-2030 des membres d'Énergycycle, des ajustements sont proposés aux conseils de la MRC de Maskinongé, de la MRC de Mékinac, de la MRC des Chenaux, de la Ville de Shawinigan et de la Ville de Trois-Rivières. Ces 14 propositions sont directement inspirées des observations recueillies dans le cadre de la consultation publique et visent à bonifier le plan d'action du projet de PCGMR 2023-2030.

Parmi les commentaires formulés par les participants à la consultation, certains sont abordés et couverts dans les mesures actuelles du plan d'action du projet de PCGMR 2023-2030. Dans ces cas, il a été considéré que la préoccupation est déjà traitée.

### MESURE 1.1 Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source

---

**Proposition N°1** Dans la description de l'**objet** de la mesure, il est proposé de rappeler que la collecte porte à porte est mise en place en complément du compostage domestique déjà pratiqué par certains citoyens sur le territoire.

**Proposition N°2** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'être plus précis et explicite sur l'intégration des ICI assimilables dès la Phase I de la mise en place de la collecte dédiée aux matières organiques triées à la source.

Pour ce faire, la Phase I pourrait être décrite comme suit : Résidences unifamiliales et les multilogements et ICI assimilables à la collecte en bac roulant sur rue

### MESURE 1.2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques

---

**Proposition N°3** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'insister sur le fait que les communications seront entreprises bien avant la distribution des bacs et des premières collectes.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Entreprendre les communications plusieurs mois avant la distribution des bacs et les premières collectes.

### MESURE 2.2 S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques

---

**Proposition N°4** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'être plus précis sur la fréquence de vidange des installations septiques à respecter.

Pour ce faire, le deuxième moyen pourrait être révisé comme suit et divisé en deux moyens :

- S'assurer de la conformité des fréquences des vidanges (service de vidange d'Énercycle, preuve de vidange, etc.) selon les fréquences prescrites par le Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (chapitre Q-2, r.22);
- S'assurer du recyclage (retour au sol) des boues.

### MESURE 3.3 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR

---

**Proposition N°5** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'élargir les possibilités de discussions et d'échanges à l'extérieur d'ateliers organisés.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Dynamiser les communications (plus fréquentes, rapides et agiles) pour optimiser la collaboration entre Énercycle et les acteurs du milieu.

### MESURE 3.4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles

---

**Proposition N°6** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'expliquer plus clairement comment le suivi de la performance sera évalué pendant la période d'application du PCGMR.

Pour ce faire, le cinquième moyen pourrait être révisé comme suit : Produire un bilan annuel avec une information accessible à tous, incluant notamment les résultats suivants : i) L'évolution des tonnages par territoire et par catégorie de matières ; ii) L'évaluation et le suivi de la performance par territoire et par matière visée par un objectif quantitatif du PCGMR (matières éliminées en kg/hab., matières recyclables récupérées en %, matières organiques récupérées en % et résidus de CRD récupérés en %) basé sur les objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles.

#### MESURE 4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles

---

**Proposition N°7** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de cibler explicitement l'utilisation des médias sociaux pour rendre les communications plus vivantes et actuelles.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Assurer une présence active sur la page Facebook d'Énercycle et y développer l'interactivité avec les citoyens.

**Proposition N°8** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de recourir davantage à des visuels (photos, illustrations) et des vidéos qui sont des modes de plus en plus populaires pour consommer de l'information.

Pour ce faire, le troisième moyen pourrait être révisé comme suit : Produire du contenu d'ISÉ, disponible pour l'ensemble des MRC et des municipalités, qui soit adapté pour différentes plateformes/médias, notamment sous la forme de visuels (photos, illustrations) et de vidéos.

**Proposition N°9** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de mettre de l'avant les bons coups et les initiatives inspirantes réalisés sur le territoire pour mobiliser et entretenir la fierté des différents acteurs en GMR et des citoyens.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Faire connaître les bons coups et les initiatives inspirantes des acteurs du milieu en GMR par l'entremise des différentes plateformes/médias.

#### MESURE 4.2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles

---

**Proposition N°10** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de tenir compte des nombreux témoignages d'appréciation des journées portes ouvertes d'Énercycle entendus aux séances de consultation.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Organiser des journées portes ouvertes au public aux installations de traitement d'Énercycle.

### MESURE 5.3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres

---

**Proposition N°11** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de contribuer au réemploi des biens réutilisables qui sont apportés dans les écocentres.

Pour ce faire, le moyen suivant pourrait être ajouté : Renforcer la collaboration avec les organismes communautaires pour favoriser le réemploi des biens réutilisables reçus dans les écocentres d'Énergiecycle.

### MESURE 5.5 Encourager les démarches zéro zéchet

---

**Proposition N°12** Dans l'estimation du **budget** prévu pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé de réviser à la hausse le montant consenti annuellement. Un montant de 20 000 \$/an serait plus cohérent avec les moyens envisagés.

**Proposition N°13** Dans la description des **moyens envisagés** pour la mise en œuvre de la mesure, il est proposé d'affermir la position des membres d'Énergiecycle sur les plastiques à usage unique.

Pour ce faire, le quatrième moyen pourrait être révisé comme suit : Évaluer la possibilité de bannir le plastique à usage unique (ex. : sacs de plastique) et adhérer aux recommandations du gouvernement fédéral, et du gouvernement provincial le cas échéant, pour réduire l'utilisation du plastique à usage unique.

### MESURE 5.8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des produits d'usage agricoles

---

**Proposition N°14** Il est proposé de modifier la mesure pour qu'elle englobe différentes catégories de matières résiduelles orphelines dont les produits d'usage agricoles, mais aussi les textiles, les équipements de protection individuelle (EPI), etc.

Pour ce faire, la mesure devrait être complètement révisée et adaptée.

## **ANNEXE A**

### **Avis public**

## **Assemblées de consultation publique**

### **Projet de plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) des Villes de Shawinigan, de Trois-Rivières ainsi que des MRC des Chenaux, de Maskinongé et de Mékinac**

AVIS est donné par le soussigné, Stéphane Lemire, greffier d'Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie), qu'une assemblée de consultation avec les intervenants du milieu et que trois assemblées de consultation publique, tous portant sur le projet du PCGMR adopté par les municipalités régionales précédemment nommées, ont été fixées aux dates et endroits (s'il y a lieu) suivants :

#### **Consultation avec les intervenants du milieu**

17 janvier 2022 à 13h30 : Séance virtuelle

#### **Consultation publique**

18 janvier 2022 à 19h : Auberge Gouverneur Shawinigan, 1100 Promenade du St-Maurice, Shawinigan

25 janvier 2022 à 19h : Pavillon des Seigneurs, 10555 Chemin Sainte-Marguerite, Trois-Rivières

26 janvier 2022 à 19h : Séance virtuelle

Les citoyens, groupes et organismes qui le souhaitent peuvent acheminer des mémoires aux coordonnées suivantes, et ce, avant le 4 février 2022 :

Par courrier : Énergycycle, 400 boulevard de la Gabelle, Saint-Étienne-des-Grès, G0X 2P0

Par courriel : [energycycle@energycycle.ca](mailto:energycycle@energycycle.ca)

Un sondage sera aussi disponible sur le site Internet d'Énergycycle au [www.energycycle.ca](http://www.energycycle.ca) du 22 novembre 2021 au 26 janvier 2022.

À compter du 22 novembre 2021, le projet de **PCGMR** peut être consulté au bureau de chacune des municipalités locales visées. Il pourra également être consulté sur le site Internet d'Énergycycle au [www.energycycle.ca](http://www.energycycle.ca).

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec madame Caroline Auclair, chargée de projet, par téléphone : 819-373-3130 poste 224 ou par courriel : [energycycle@energycycle.ca](mailto:energycycle@energycycle.ca)

#### **SOMMAIRE DU PROJET DE PCGMR**

Le contenu du PCGMR respecte les éléments prévus par la Loi sur la qualité de l'environnement et cadre avec les orientations et les objectifs de la Politique de gestion des matières résiduelles. Les éléments suivants sont présentés dans le document :

Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PCGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles;
- Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2019.

Le plan d'action :

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux visés par le PCGMR afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Une proposition de plan d'action (mesures), incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action;
- Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.

Stéphane Lemire  
Greffier

## **ANNEXE B**

### **Sommaire du projet de PCGMR 2023-2030**



# PCGMR 2023-2030

Projet de plan  
conjoint de gestion des  
matières résiduelles



# PCGMR 2023-2030

Projet de Plan  
conjoint de gestion  
des matières résiduelles

**DOCUMENT SYNTHÈSE**



## MISE EN CONTEXTE

Photo : Raphaël Sévigny

Dans la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGMR), le Plan d'action 2019-2024 et la Stratégie de valorisation de la matière organique parue en 2020, le gouvernement du Québec a fixé des objectifs et des orientations nationaux. Selon ces principes, les municipalités régionales du Québec doivent réaliser un exercice de planification de la gestion des matières résiduelles générées sur leurs territoires.

# ENJEUX PROVINCIAUX DE LA PQGMR

Mettre un terme au gaspillage des ressources.

Contribuer à l'atteinte des objectifs du Plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec.

Responsabiliser l'ensemble des acteurs concernés par la gestion des matières résiduelles.

## Objectifs provinciaux du Plan d'action 2019-2024

Réduire à  
**525 KG**  
par habitant  
la quantité de matières  
résiduelles éliminées

Recycler  
**75%**  
du papier, du plastique, du  
carton, du verre et du métal

Recycler et  
valoriser  
**70%**  
des résidus de construction, de  
rénovation et de démolition (CRD)

Recycler  
**60%**  
des matières  
organiques putrescibles  
(résidus alimentaires et verts, et boues)

## Une démarche conjointe en Mauricie

Énergycycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) est né du regroupement des municipalités des MRC de Maskinongé, de Mékinac et des Chenaux, ainsi que des villes de Shawinigan et de Trois-Rivières afin de mettre en commun leur gestion des matières résiduelles. Dans cette optique, Énergycycle a été mandaté par ses membres pour réaliser et réviser leur Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).

## Le PCGMR

Le PCGMR 2023-2030 ([hyperlien](#)) vise à offrir des solutions avantageuses, tant du point de vue environnemental que social. Plus précisément, on y présente :

### Le portrait du système de gestion des matières résiduelles :

- Une description géographique et socio-économique du territoire d'application;
- Une liste des municipalités locales visées par le PCGMR et la répartition des responsabilités;
- Un recensement des organismes et des entreprises œuvrant en gestion des matières résiduelles et des installations de traitement qui composent le système de gestion des matières résiduelles.

## Un inventaire détaillé des matières résiduelles générées sur le territoire d'application à l'année de référence 2019.

### Le plan d'action

- Un énoncé des orientations et des objectifs territoriaux afin de contribuer à l'atteinte des objectifs nationaux;
- Une proposition de mesures, incluant un système de surveillance et de suivi de la mise en œuvre du plan d'action.

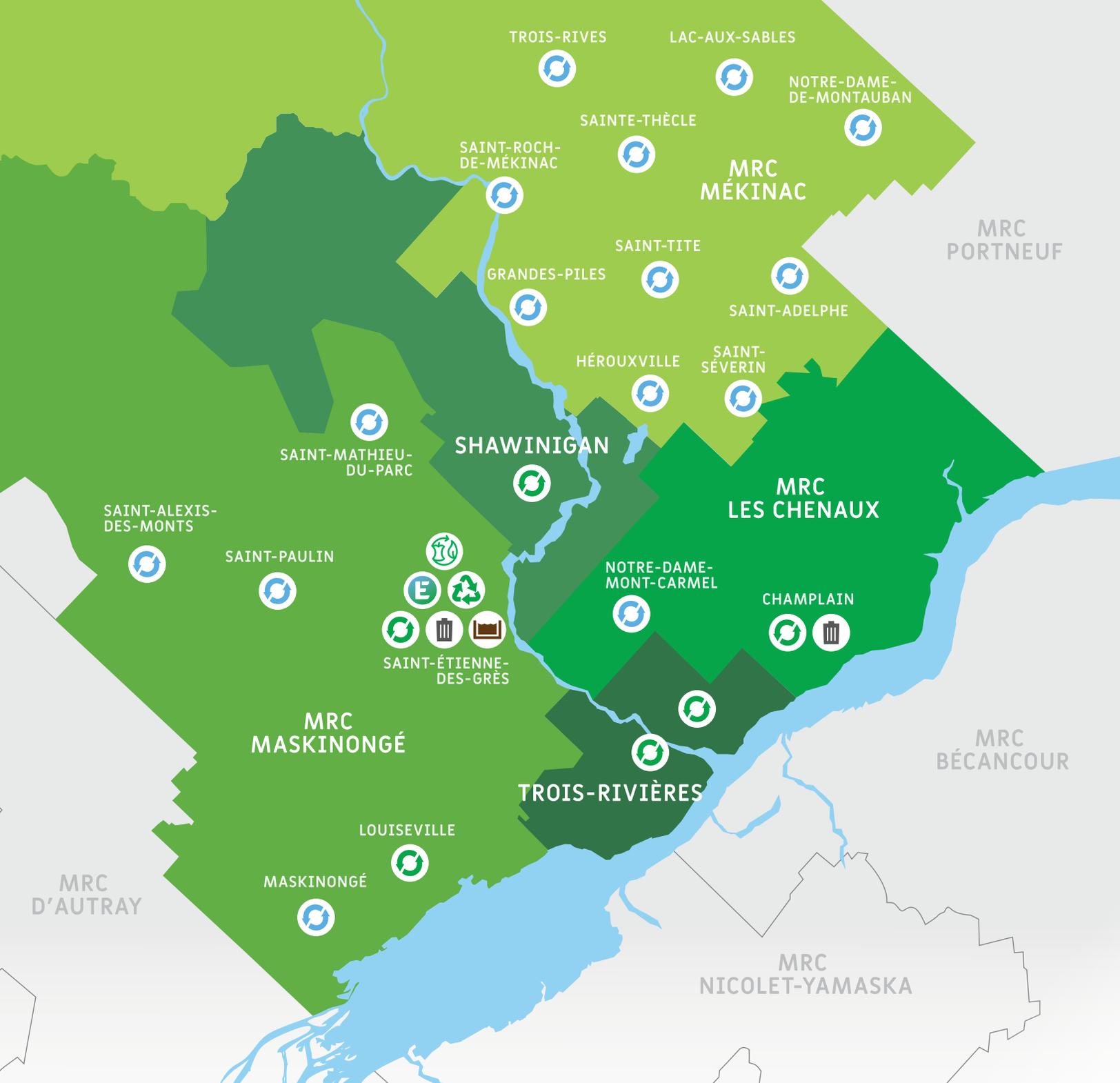
## Des prévisions budgétaires et un calendrier de mise en œuvre.



# TERRITOIRE D'APPLICATION

## Le territoire de planification regroupe cinq des six territoires de la région administrative de la Mauricie

- La **MRC DE MASKINONGÉ**, composée des 17 municipalités locales suivantes : Charette, Louiseville, Maskinongé, Saint-Alexis-des-Monts, Saint-Barnabé, Saint-Boniface, Sainte-Angèle-de-Prémont, Saint-Édouard-de-Maskinongé, Saint-Élie-de-Caxton, Saint-Étienne-des-Grès, Sainte-Ursule, Saint-Justin, Saint-Léon-le-Grand, Saint-Mathieu-du-Parc, Saint-Paulin, Saint-Sévère et Yamachiche.
- La **MRC DE MÉKINAC**, composée des 10 municipalités locales et 4 territoires non organisés (TNO) suivants : Grandes-Piles, Hérouxville, Lac-aux-Sables, Notre-Dame-de-Montauban, Saint-Adelphe, Sainte-Thècle, Saint-Roch-de-Mékinac, Saint-Séverin, Saint-Tite et Trois-Rives, TNO Lac-Boulé, TNO Lac-Masketsi, TNO Lac-Normand et TNO Rivière-de-la-Savane.
- La **MRC DES CHENAUX**, composée des 10 municipalités locales suivantes : Batiscan, Champlain, Notre-Dame-du-Mont-Carmel, Sainte-Anne-de-la-Pérade, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, Saint-Luc-de-Vincennes, Saint-Maurice, Saint-Narcisse, Saint-Prosper-de-Champlain et Saint-Stanislas.
- La **VILLE DE SHAWINIGAN**, composée de sept secteurs (Grand-Mère, Lac-à-la-Tortue, Saint-Georges, Saint-Gérard-des-Laurentides, Saint-Jean-des-Piles, Shawinigan et Shawinigan-Sud) et du territoire du Parc national de la Mauricie, à l'extrémité nord de la ville.
- La **VILLE DE TROIS-RIVIÈRES**, composée de six secteurs (Cap-de-la-Madeleine, Pointe-du-Lac, Saint-Louis-de-France, Sainte-Marthe-du-Cap, Trois-Rivières et Trois-Rivières-Ouest).



**LÉGENDE**

-  ÉCOCENTRE RÉGIONAL
-  ÉCOCENTRE MUNICIPAL
-  CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES
-  CENTRE DE COMPOSTAGE
-  LIEU D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE
-  CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES
-  BUREAU ADMINISTRATIF

# ÉTAT DE LA SITUATION

## Responsabilités

	Collecte	Traitement
Déchets résidentiels	Municipalités	Énercycle
Déchets ICI*	Municipalités et entreprises privées	Énercycle
Matières recyclables secteur résidentiel	Énercycle	Récupération Mauricie
Matières recyclables secteur ICI*	Énercycle	Récupération Mauricie
Résidus de CRD secteur résidentiel	Écocentres régionaux d'Énercycle Écocentres municipaux Entreprises privées	Entreprises privées

\*ICI : industries, commerces et institutions

\*CRD : construction, rénovation, démolition

## Écocentres

Six écocentres appartenant à Énercycle sont accessibles à tous les citoyens des municipalités membres et 13 écocentres municipaux sont disponibles pour les citoyens des municipalités où ils sont situés.

En 2019, sur l'ensemble du territoire de planification, plus de 350 000 tonnes de matières résiduelles ont été générées.

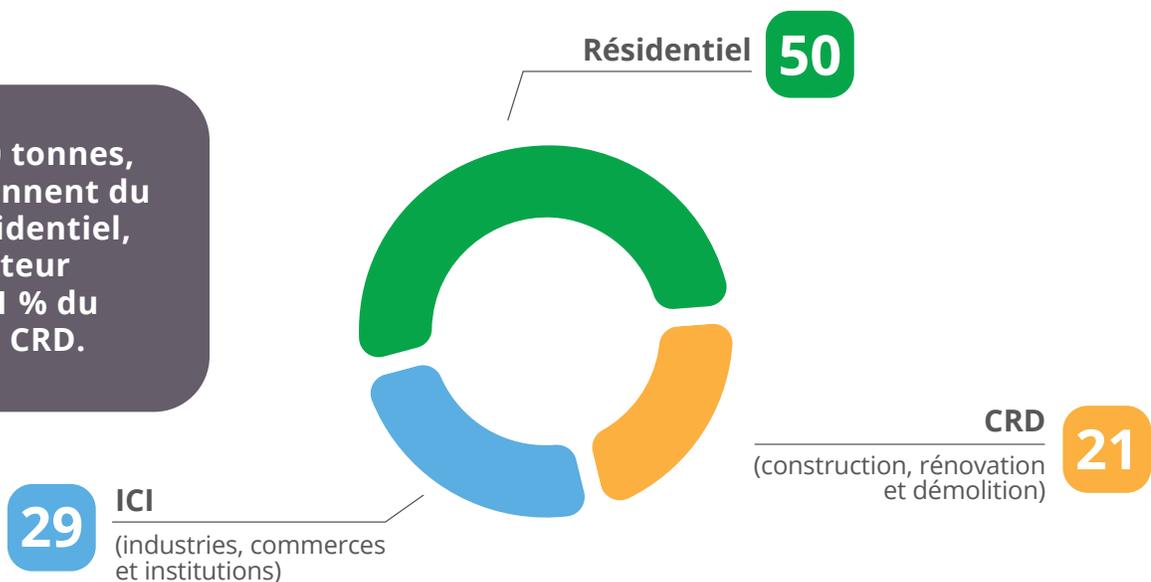
De ce total, plus de 173 000 tonnes ont été éliminées dans les lieux d'enfouissement technique (LET) d'Énercycle et près de 177 000 tonnes ont été récupérées ou valorisées grâce aux collectes résidentielles et commerciales, aux écocentres et aux centres de traitement de CRD ainsi qu'à la valorisation des boues municipales et de fosses septiques.

## RÉPARTITION DU TONNAGES



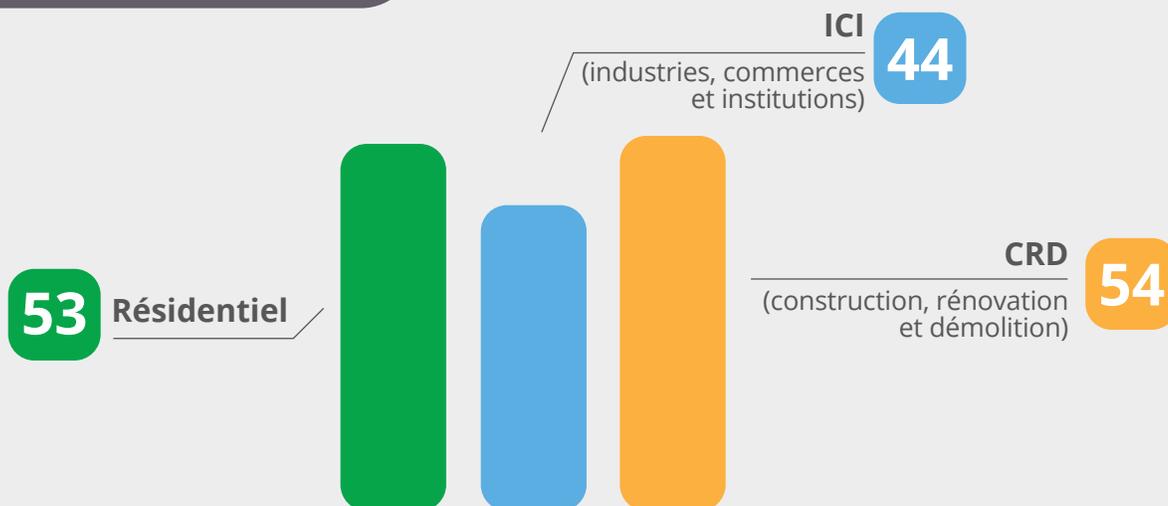
## PROVENANCE DES MATIÈRES PAR SECTEUR

Des 350 000 tonnes, 50 % proviennent du secteur résidentiel, 29 % du secteur des ICI et 21 % du secteur des CRD.



Le taux de récupération du secteur résidentiel est de 53 %, celui du secteur des ICI, de 44 %, et celui du secteur des CRD, de 54 %.

## TAUX DE RÉCUPÉRATION PAR SECTEUR



## Objectifs territoriaux

D'ici 2030, réduire le nombre de kilogrammes de matières résiduelles éliminées par habitant par année.

	Performance 2019	Objectifs PCGMR
MRC de Maskinongé	688	525
MRC de Mékinac	593	475
MRC des Chenaux	474	400
Ville de Shawinigan	681	500
Ville de Trois-Rivières	609	500

Quantité de déchets (kg/hab./année)

D'ici 2030, les trois MRC  
et les deux villes visent à :



Recycler **75%**  
du papier, du plastique,  
du carton, du verre  
et du métal;

Recycler **60%**  
des matières organiques  
putrescibles;

Recycler et valoriser **70%**  
des résidus de CRD.

# PLAN D'ACTION

## Mesures proposées

Afin d'atteindre les objectifs provinciaux et les objectifs territoriaux, le PCGMR 2023-2030 propose cinq orientations stratégiques qui définissent les priorités d'action. Chaque orientation stratégique comporte plusieurs mesures à mettre en œuvre.

Globalement, le PCGMR 2023-2030 propose 22 mesures visant des matières résiduelles et interpellant des générateurs spécifiques. Trois principes directeurs qui chapeautent et orientent la mise en œuvre du plan d'action ont été énoncés par les membres d'Énercycle.

### TROIS PRINCIPES DIRECTEURS

**1** Favoriser une gestion territoriale

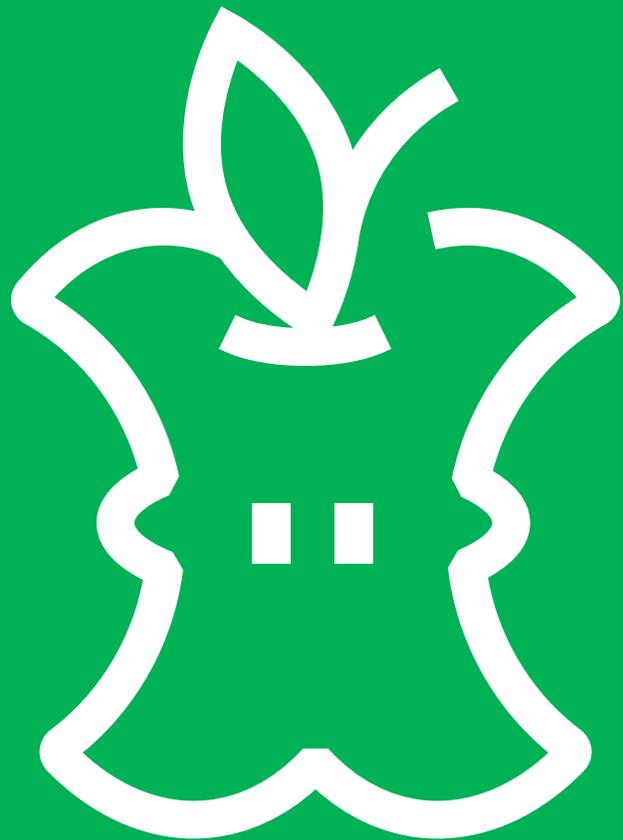
**2** Respecter le principe des 3RV-E

**3** Favoriser l'expertise et les ressources locales



1

# Détourner la matière organique de l'enfouissement



2

## Responsabiliser les générateurs



3

**Assurer l'efficience  
du PCGMR et rendre  
compte des résultats**



4

## Promouvoir les bonnes pratiques



5

**Encourager prioritairement  
la réduction à la source  
et le réemploi, et stimuler  
la récupération**



# 22

## MESURES

### Détourner la matière organique de l'enfouissement

- 1.1 Mettre en place un service de collecte des matières organiques séparées à la source;
- 1.2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques;
- 1.3 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost;
- 1.4 Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques.



### Responsabiliser les générateurs

- 2.1 Encadrer la gestion des matières résiduelles par de la réglementation à jour et harmonisée;
- 2.2 S'assurer d'une gestion conforme des boues d'installations septiques.

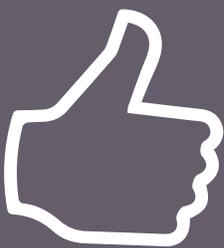
## Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

- 3.1 Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR;
- 3.2 Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énercycle;
- 3.3 Organiser des discussions et des échanges portant sur la GMR avec les acteurs du milieu;
- 3.4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles.



## Promouvoir les bonnes pratiques

- 4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles;
- 4.2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles;
- 4.3 Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles;
- 4.4 Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus.



## Encourager prioritairement la réduction à la source et le réemploi, et stimuler la récupération

- 5.1 Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source;
- 5.2 Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux;
- 5.3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres;
- 5.4 Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E;
- 5.5 Encourager les démarches zéro déchet;
- 5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques;
- 5.7 Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements;
- 5.8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des produits d'usage agricole.



# SUIVI ET SURVEILLANCE DE LA MISE EN ŒUVRE

Conformément à la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), ce PCGMR prévoit un système de suivi et de surveillance afin de mesurer périodiquement le respect des échéanciers, les défis à la mise en œuvre, le degré d'atteinte des objectifs fixés ainsi que l'efficacité des mesures prévues au plan d'action. Énercycle et ses membres s'engagent à :

## **Documenter les apports au LET afin d'avoir un portrait plus précis de :**

- L'impact de l'implantation de la collecte des matières organiques sur les matières enfouies;
- L'impact de l'amélioration de la collecte des encombrants et de leur valorisation sur les matières enfouies;
- L'impact de l'amélioration des services offerts dans les écocentres sur les matières enfouies;
- La quantité de matières ramassées par la collecte des déchets (citoyens et ICI).

Stimuler les échanges en gestion des matières résiduelles (GMR) à travers le comité de soutien au PCGMR, en s'assurant de la mise en œuvre effective du PCGMR et d'une prise de décision proactive.

Organiser des discussions portant sur la GMR avec les acteurs du milieu pour bâtir et entretenir des liens avec eux afin qu'ils partagent leur expertise et que la mise en œuvre du PCGMR soit dynamique et représentative de la réalité. Pour ce faire, des rencontres ou des ateliers avec des acteurs du milieu seront organisés pour échanger sur l'avancement du PCGMR, la GMR, les mesures à venir, les ajustements à apporter, les nouveaux défis, etc.

Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles disponibles pour toutes les municipalités et pour tous les citoyens.

## DEMANDES AU GOUVERNEMENT

- Énercycle et ses membres interpellent le gouvernement du Québec afin qu'il mette en place des actions concrètes visant à stimuler la participation et la contribution des ICI aux efforts de récupération des municipalités.
- Énercycle et ses membres souhaitent sensibiliser le gouvernement aux difficultés entourant la traçabilité et le manque de fiabilité des données d'élimination et de récupération provenant des secteurs ICI et CRD. Cette situation a une incidence sur les performances territoriales.
- Énercycle et ses membres constatent que la méthode de calcul du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, établie en fonction de la population, engendre des iniquités chez les municipalités caractérisées par une importante villégiature.

## CONSULTATIONS PUBLIQUES 2022

Le PCGMR a été adopté par les trois MRC et les deux villes durant l'été 2021. Au début de l'année 2022, les citoyens, les ICI et les organismes œuvrant sur le territoire seront invités à le commenter lors de consultations publiques. Par la suite, le PCGMR et le rapport des consultations publiques seront soumis à RECYC-QUÉBEC en vue de leur approbation. Le PCGMR sera ensuite adopté par les membres d'Énercycle.

Le projet de PCGMR 2023-2030 complet peut être consulté au [enercycle.ca](http://enercycle.ca) à la section documentation.

## **ANNEXE C**

### **Exemples de publicités**

# DÉCHETS. RECYCLAGE. COMPOSTAGE.

## ÇA VOUS CONCERNE

### CONSULTATIONS PUBLIQUES

18 janvier à 19 h

#### HÔTEL ÉNERGIE SHAWINIGAN

1100, Promenade du Saint-Maurice, Shawinigan

25 janvier à 19 h

#### PAVILLON DES SEIGNEURS

10555, Chemin Sainte-Marguerite, Trois-Rivières

26 janvier à 19 h

#### SÉANCE VIRTUELLE

---

Inscriptions : [enercycle.ca](http://enercycle.ca)

**ENERCYCLE**

# DÉCHETS. RECYCLAGE. COMPOSTAGE.

ÇA VOUS CONCERNE

CONSULTATIONS PUBLIQUES

26 janvier à 19 h

SÉANCE VIRTUELLE



---

Inscriptions : [enercycle.ca](http://enercycle.ca)

**ENERCYCLE**

**ANNEXE D**  
**Organismes présents**  
**(rencontre de consultation avec les intervenants du milieu)**

## **ORGANISMES PRÉSENTS**

**(rencontre de consultation avec les intervenants du milieu, sauf indication contraire)**

- Cégep de Shawinigan
- Coop de solidarité Gestion Phénix
- Coopérative de solidarité Quartier-Monde
- Corporation de développement économique communautaire (CDEC) de Trois-Rivières
- Développement Mauricie [présent à l'assemblée publique]
- Environnement Mauricie
- Évènements LD [présent à l'assemblée publique]
- Fédération agricole de la Maurice
- Fondation Trois-Rivières durable
- Groupe Bellemare
- La Brouette
- Les Pliages Maskinongé Inc.
- Service d'aide au consommateur de la Mauricie
- Service d'intégration au travail (SIT) Mauricie
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) de la MRC de Maskinongé
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Shawinigan
- Société d'aide au développement des collectivités (SADC) Vallée de la Batiscan

## **ANNEXE E**

### **Document technique présenté**



# PCGMR 2023-2030

Projet de plan  
conjoint de gestion  
de matières résiduelles



## Ordre du jour



1. Mot de bienvenue
2. Démarches de révisions du PCGMR
3. Performances et objectifs régionaux
4. Plan d'action

## Équipe et membres

### Équipe de réalisation

#### **SOLIN**

**Marie-Hélène Gravel, ing., M.Eng.**  
Chargée de projet  
**Camille Girard, ing., M.Sc.A.**  
Conseillère technique

### Comité de travail

**Élyse Ménard**  
Directrice, Service de l'aménagement du territoire  
Ville de Shawinigan  
**Thierry Archambault-Laliberté**  
Conseiller en environnement  
Ville de Shawinigan  
**Serge Bournival**  
Coordonnateur Développement durable  
Ville de Trois-Rivières

#### **ENERGYCYCLE**

**Yves Groleau**  
Directeur adjoint transport, recyclage et  
service clientèle  
**Caroline Auclair**  
Chargée de projet

**Karine Lacasse**  
Coordonnatrice du service d'aménagement et de développement du territoire  
MRC de Maskinongé  
**Louis Filteau**  
Directeur du service de l'aménagement du territoire  
MRC de Mékinac  
**Éric Lesage**  
Coordonnateur à l'aménagement du territoire  
MRC des Chenaux



PCGMR 2023 - 2030

## Démarche de révision du PCGMR

### PCGMR 2016 - 2020

#### 22 mesures

- 5 complétées
- 2 partiellement réalisées
- 12 en cours de réalisation
- 3 en continue

#### Principales réalisations

- **Choix de la méthode de traitement des matières organiques**
- Valorisation de la totalité des boues de fosses septiques récupérées par Énergycycle
- Création de tables au sein des membres d'Énergycycle pour des projets spéciaux
- Offrir des ateliers dans les milieux scolaires et des visites des installations d'Énergycycle
- Démarche d'économie circulaire Mauricie +

PCGMR 2023 - 2030

# Démarches de révision du PCGMR

## Étapes légales

Dates	Étapes
Septembre 2021	Adoption par résolution d'un projet de PCGMR
Janvier 2022	Consultation publique sur le projet de PCGMR
Automne 2022	Transmission du projet de PCGMR et du rapport de consultation à RECYC-QUÉBEC
31 octobre 2023 (Au plus tard)	Adoption du règlement édictant le PCGMR et envoi d'une copie à RECYC-QUÉBEC
Novembre 2023	Diffusion du PCGMR, de son sommaire et d'un avis de son entrée en vigueur
31 octobre 2024 (Au plus tard)	Les municipalités locales rendent leur réglementation conforme au PCGMR

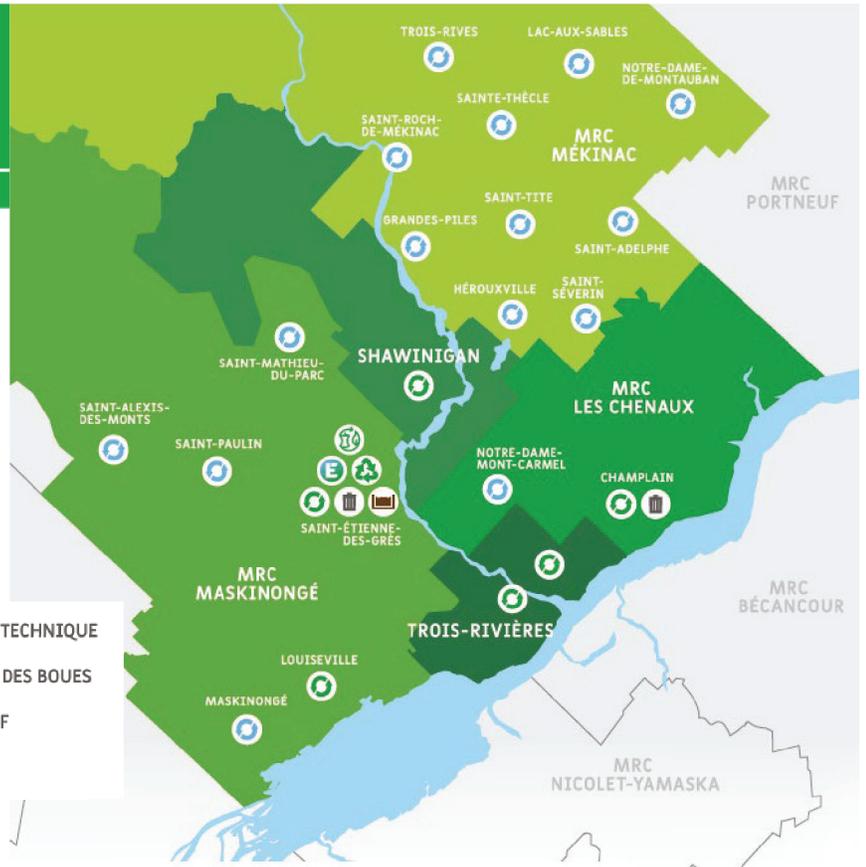
PCGMR 2023 - 2030

# Performances et objectifs régionaux



PCGMR 2023 - 2030

# Territoire d'application et installations



- LÉGENDE**
- ÉCOCENTRE RÉGIONAL
  - ÉCOCENTRE MUNICIPAL
  - CENTRE DE TRI DES MATIÈRES RECYCLABLES
  - CENTRE DE COMPOSTAGE

- LIEU D'ENFOUSSEMENT TECHNIQUE
- CENTRE DE TRAITEMENT DES BOUES
- BUREAU ADMINISTRATIF

## Politique québécoise de gestion des matières résiduelles (PQGM)

### Les objectifs visés

Plan d'action 2019 – 2024

Réduire à  
**525 KG**  
par habitant  
la quantité de matières  
résiduelles éliminées

Recycler  
**75%**  
du papier, du plastique, du  
carton, du verre et du métal

Recycler et  
valoriser  
**70%**  
des résidus de construction, de  
rénovation et de démolition (CRD)

Recycler  
**60%**  
des matières  
organiques putrescibles  
(résidus alimentaires et verts, et boues)

## Performances et objectifs

Matières	Performance actuelle	Objectif PCGMR
Éliminées	477 à 688 kg/hab./an	400 à 525 kg/hab./an
Recyclables	39 %	75 %
Organiques	58 %	60 %
CRD	54 %	70 %



## Performances et objectifs régionaux



# Plan d'action



PCGMR 2023 - 2030

## TROIS PRINCIPES DIRECTEURS

**1** Favoriser une gestion territoriale

**2** Respecter le principe des 3RV-E

**3** Favoriser l'expertise et les ressources locales

# Orientations et mesures

## 5 Orientations et 22 mesures

### **Orientation 1 – 4 mesures**

Détourner la matière organique de l'enfouissement

### **Orientation 2 – 2 mesures**

Responsabiliser les générateurs

### **Orientation 3 – 4 mesures**

Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

### **Orientation 4 – 4 mesures**

Promouvoir les bonnes pratiques

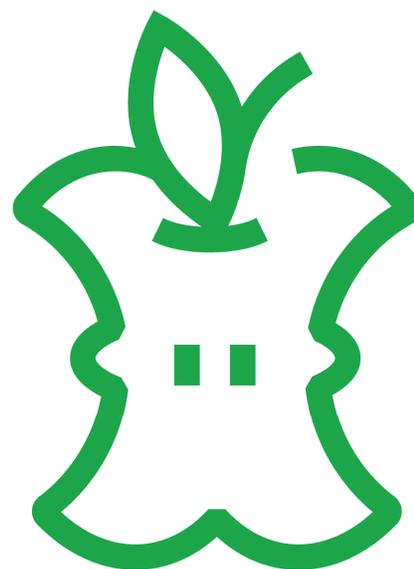
### **Orientation 5 – 4 mesures**

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération

PCGMR 2023 – 2030

## **Orientation 1**

# Détourner la matière organique de l'enfouissement



PCGMR 2023 - 2030

## Détourner la matière organique de l'enfouissement

### 1.1 Mettre en place le service de collecte des matières organiques séparées à la source



Phase 1



Phase 2



Phase 3

PCGMR 2023 - 2030

## Détourner la matière organique de l'enfouissement



1.2 Réaliser une campagne d'information sur la récupération des matières organiques

1.3 Favoriser l'utilisation de proximité des matières organiques et du compost



1.4 Poursuivre et encourager la valorisation des boues municipales et de fosses septiques



PCGMR 2023 - 2030

Détourner la matière  
organique de  
l'enfouissement



PCGMR 2023 - 2030

# Le traitement des matières composables en Mauricie



# Option de traitement retenue

---

- Biométhanisation sèche
  - Récupération du méthane en début de processus
  - Compostage en milieu fermé et maturation à l'extérieur
  - Compost retourné au sol
  - Injection du biogaz épuré (GNR) dans le réseau d'Énergir via l'usine WAGA
- Avantages de la biométhanisation sèche vs humide
  - Tout type de matières organiques est traité à l'usine
  - Stabilité de recette non-nécessaire
  - Meilleur contrôle des odeurs

## Réception intérieure

### Inspection visuelle

---



# Entreposage branches copeaux

---



# Broyage et mélange

Équilibre carbone /azote

---



# Phase active

---



# Phase active

---



# Compost mature

---



# Matières acceptées

---

- Résidus alimentaires
- Résidus verts
- Aucun sacs (sauf papier)

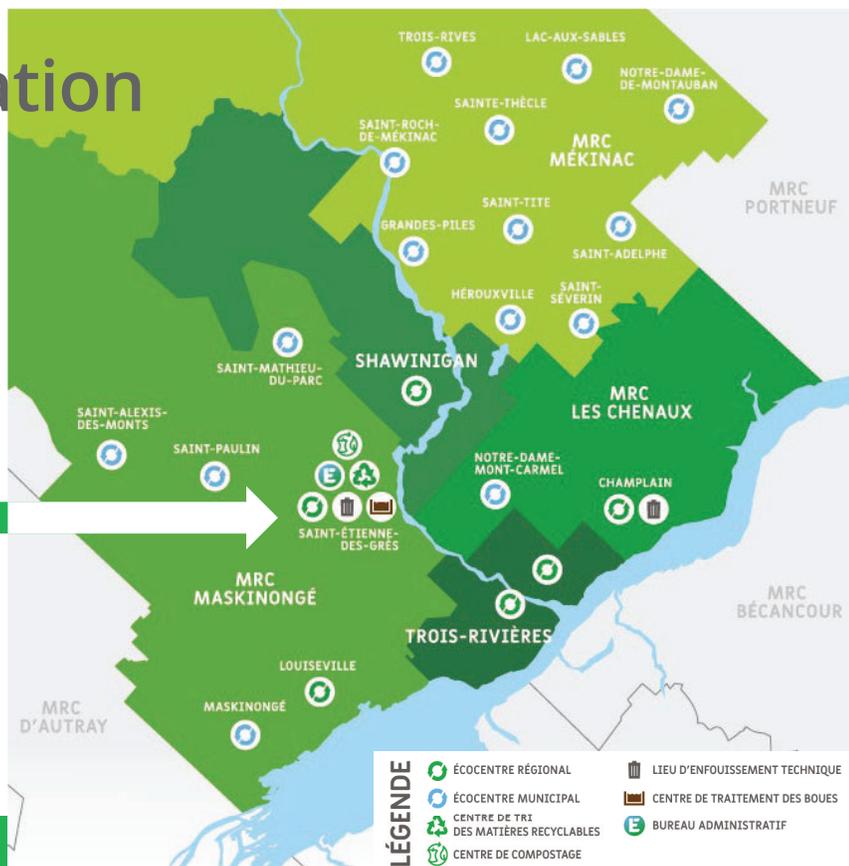


# Choix de la localisation

Saint-Étienne-des-Grès

## Centre de compostage régional

- Gestion régionale de des matières résiduelles
- Intégration du projet aux installations existantes
- Localisation optimale au centre de la Mauricie



# Questions ?



## Orientation 2

# Responsabiliser les générateurs



PCGMR 2023 - 2030

## Responsabiliser les générateurs



**2.1 Encadrer la  
gestion des matières  
résiduelles par de la  
réglementation à  
jour et harmonisée**



**2.2 S'assurer d'une  
gestion conforme des  
boues d'installations  
septiques**

PCGMR 2023 - 2030

# Responsabiliser les générateurs



PCGMR 2023 - 2030

## **Orientation 3**

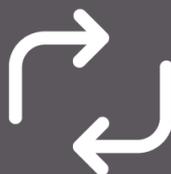
Assurer l'efficacité du PCGMR  
et rendre compte des résultats



PCGMR 2023 - 2030

## Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats

**3.1 Documenter les apports aux LET afin d'orienter les efforts pour atteindre les objectifs du PCGMR**



**3.2 Stimuler les échanges en GMR et faciliter le partage d'information au sein des membres d'Énergycycle**

PCGMR 2023 - 2030

## Assurer l'efficacité du PCGMR et rendre compte des résultats



**3.3 Organiser des discussions et des échanges avec les acteurs du milieu portant sur la GMR**



**3.4 Réaliser et diffuser un suivi de l'état d'avancement du PCGMR et un bilan annuel de la gestion des matières résiduelles**

PCGMR 2023 - 2030

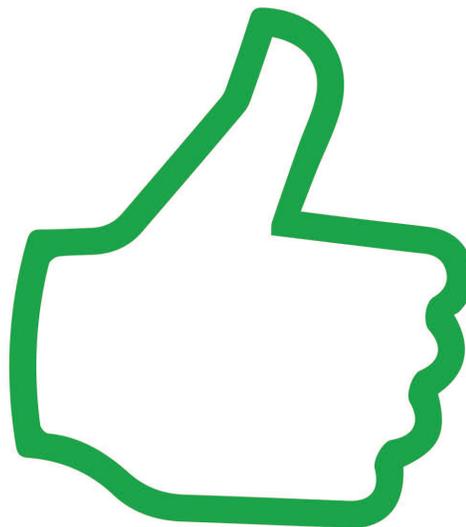
Assurer l'efficacité du  
PCGMR et rendre  
compte des résultats



---

PCGMR 2023 - 2030

**Orientation 4**  
Promouvoir les bonnes  
pratiques



---

PCGMR 2023 - 2030

## Promouvoir les bonnes pratiques



**4.1 Diffuser de l'information pour faire connaître les services en gestion des matières résiduelles**



**4.2 Proposer des activités pour sensibiliser les citoyens à la gestion des matières résiduelles**

PCGMR 2023 - 2030

## Promouvoir les bonnes pratiques



**4.3 Inciter les ICI à mettre en place un système de gestion responsable des matières résiduelles**



**4.4 Sensibiliser les générateurs de CRD à l'importance d'une gestion environnementale de ces résidus**

PCGMR 2023 - 2030

Promouvoir les bonnes pratiques

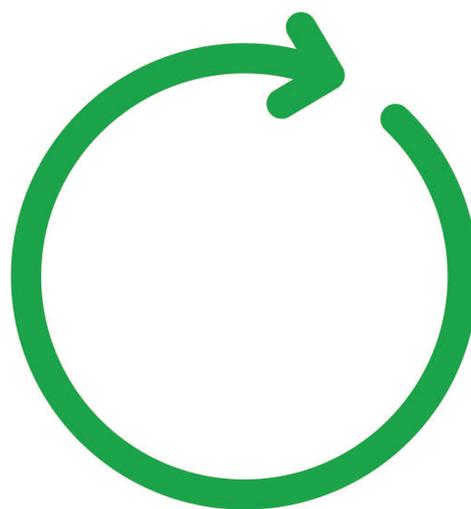


---

PCGMR 2023 - 2030

**Orientation 5**

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération



---

PCGMR 2023 - 2030

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération



5.1 Documenter et soutenir les actions des organismes et entreprises d'économie sociale qui œuvrent en réemploi et en réduction à la source



5.2 Promouvoir les démarches d'économie circulaire ainsi que la recherche et le développement de débouchés locaux

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération



5.3 Maintenir, bonifier au besoin et faire connaître les services offerts dans les écocentres

5.4 Développer ou améliorer la collecte spécifique et la gestion des encombrants en favorisant le principe des 3RV-E



5.5 Encourager la démarche Zéro déchet

Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération



5.6 Rendre disponibles des équipements de récupération dans les bâtiments municipaux et les aires publiques

5.7 Favoriser la récupération lors de la tenue d'évènements



5.8 Soutenir les initiatives de récupération et de valorisation des produits d'usage agricoles



Encourager prioritairement la réduction à la source, le réemploi et stimuler la récupération



# Dépôt des mémoires et sondage



PCGMR 2023 - 2030

Site internet

**4 Février : date limite pour le dépôt de mémoires et pour participer au sondage**

<https://www.enercycle.ca/plan-de-gestion-des-matieres-residuelles/>

A screenshot of the Enercycle website. The top left corner features the 'ENERCYCLE' logo. The top right corner has a small 'E' icon and a 'MENU' button. The background is a collage of various waste items including plastic bottles, aluminum cans, and cardboard. A white rounded rectangle in the center contains the text 'PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES'. Below this, there are two paragraphs of text.

**ENERCYCLE**

**PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

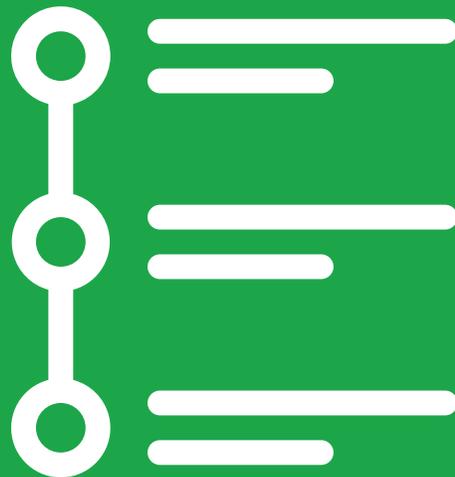
Les MRC des Chenaux, de Maskinongé, de Mékinac ainsi que les Villes de Shawinigan et de Trois-Rivières ont confié à Énercycle (Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie) le mandat de réaliser leur plan de gestion des matières résiduelles.

Le plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) fait actuellement l'objet d'une révision. Des consultations publiques se tiendront en janvier 2022 afin de recueillir les points de vue et les opinions du milieu sur le projet.

# Prochaines étapes

Démarches de révision du PCGMR

Étapes légales

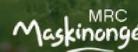


PCGMR 2023 - 2030

# MERCI

## PCGMR 2023-2030

Projet de plan  
conjoint de gestion  
de matières résiduelles



**ANNEXE F**  
**Mémoire déposé**



## **Mémoire du Service d'aide au consommateur-Mauricie**

**Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR)  
2023-2030**

Énercycle

31 janvier 2022



## Mémoire sur le Plan conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR) - 2023-2030 - Énercycle

Le Service d'aide au consommateur de la Mauricie (SAC) est un organisme de défense des droits des consommateurs, qui valorise et encourage des gestes écoresponsables afin de lutter contre la surconsommation et ses impacts sur l'environnement. Il encourage une implication citoyenne et démocratique. À travers ses actions, il encourage les fabricants, les commerçants, les organismes et les individus à adopter des pratiques plus viables à long terme, par exemple :

- éviter le suremballage et l'utilisation des plastiques à usage unique;
- encourager l'achat local;
- promouvoir des politiques et des règlements en faveur de l'environnement et des droits des citoyens;
- favoriser des habitudes écoresponsables au travail comme à la maison, etc.

Nous avons un volet important au niveau de l'information, de la sensibilisation et de l'éducation dans une approche d'éducation populaire. En plus de produire des vignettes, des prospectus et des capsules vidéos, nous intervenons dans les médias et nous offrons des formations sur la consommation responsable et sur la réduction du plastique. Nous nous impliquons lors de consultations et de mobilisations diverses en lien avec la consommation responsable. Par exemple, nous avons participé aux consultations de l'Office de la protection du consommateur concernant l'obsolescence programmée. Nous suivons de près le processus avec notre regroupement national Union des consommateurs.

Nous avons déployé une opération de récupération de masques chirurgicaux à usage unique pour l'ensemble des organismes communautaires de la Mauricie. Notre organisme a mis sur pied un atelier de réparation de vêtement, en fonction depuis l'automne. L'atelier de couture CouD'on a été développé dans une perspective de réparer plus et jeter moins ainsi que de revaloriser les tissus usagés ou non utilisés. Plusieurs bénévoles y collaborent. Ces derniers ont aussi fabriqué de nombreux sacs réutilisables à partir de matériel récupéré. Notre approche consiste à accompagner les citoyens afin qu'ils créent ou réparent eux-mêmes leurs vêtements. Vous pouvez visiter le site internet de notre organisme à cette adresse pour

d'autres informations : [sacmauricie.org](http://sacmauricie.org) ou encore notre page Facebook suivie par plus de 3300 individus : [www.facebook.com/servicedaideauconsommateur/](https://www.facebook.com/servicedaideauconsommateur/)

### **Reconnaître et encourager les pratiques d'organismes au niveau des 3R-V**

Nous sommes favorables à votre volonté d'appuyer les divers acteurs sur votre territoire oeuvrant à réduire les matières résiduelles. Nous sommes un organisme régional membre de diverses structures et mouvements provinciaux, nationaux ainsi qu'internationaux. Mais avant tout, nous sommes ancrés localement dans nos quartiers et notre ville d'où nous tirons une expertise et de l'information privilégiées directement auprès de monsieur et madame tout le monde et autres acteurs du milieu (organismes communautaires, commerces et institutions). Nous invitons d'ailleurs chaleureusement Énergycycle à venir nous visiter pour mieux nous connaître afin de « favoriser les expertises et les ressources locales » comme vous le mentionniez dans votre plan.

### ***3R-V versus croissance économiques et territoriale des sites d'Énergycycle***

Nous nous inquiétons de l'accroissement des matières résiduelles et des lieux d'élimination en Mauricie, dont l'agrandissement projeté à Champlain (présence de tourbières, érablière, terre agricole). Cela sans compter l'accueil des matières provenant de l'extérieur de votre territoire. Sommes-nous dans un objectif de croissance économique au détriment des 3R-V ?

### **Reconnaître et souligner votre rôle dans la crise climatique et écologique**

Dans le plan proposé, hormis l'objectif provincial de « Contribuer à l'atteinte des objectifs du plan d'action sur les changements climatiques et de ceux de la stratégie énergétique du Québec », vous ne faites mention nulle part des enjeux associés à la crise climatique et écologique. Pourtant, les gestionnaires des matières résiduelles ont un rôle de premier plan. Il serait opportun d'inscrire ce contexte et votre souci d'y répondre avec le plus de rigueur possible.

## **Améliorer nos techniques et technologies de recyclage**

Nous considérons important d'améliorer les technologies de recyclage, et ce malgré des avancées indéniables. Beaucoup de matières pourraient être détournées des sites d'enfouissement. La contamination du recyclage demeure importante selon nous. Verres cassés, les petites particules non récupérables dues à nos techniques de tri. La modernisation des centres de tri demeure importante, mais aussi le traitement des matières récupérées ici même dans la région. Il demeure important de rester à l'affût des meilleures pratiques ici, mais aussi ailleurs dans le monde... Tout en remettant un focus important sur la réduction à la source.

Pourquoi ne pas encourager l'électrification des entreprises de camionnage responsables de la collecte des matières résiduelles. Il demeure important de détourner des sites d'enfouissement les matières résiduelles, mais aussi de réduire l'empreinte environnementale de la gestion globale de ces matières.

## **Compost**

Nous appuyons l'idée d'un circuit le plus court possible pour l'ensemble des matières résiduelles, dont le compostage. Encourager avant l'utilisation des bacs bruns le compostage résidentiel ou collectif. Le but premier étant de réduire les matières organiques et non pas la production du biogaz pour l'entreprise gazière Énergir qui écoblançait ses actions polluantes par l'entremise de ce type de gaz.

Nous souhaitons que le compost soit accessible et gratuit pour les citoyens et à faible coût pour les entreprises.

Nous encourageons une campagne d'information et de sensibilisation à court terme et massive. C'est fastidieux et long un changement culturel, surtout à l'égard des « déchets ». La population n'est pas consciente que ce soit un gain et encore moins une richesse collective. Il y a une résistance chez une partie de la population au changement. Résistance que nous avons observée et qui s'exprime au niveau des coûts, des odeurs, sur la méconnaissance à savoir quoi y mettre ou pas, de la grosseur et de l'emplacement du bac.

Au niveau des coûts, il serait primordial de soulever que cela nous coûte plus cher de ne pas nous en occuper. Aborder les taxes et le portefeuille des contribuables est un argument de taille chez une majorité de la population.

Il pourrait être intéressant de mettre à la disposition de la population des bacs de diverses grandeurs, car certains compostent déjà à la maison. Certains craignent ne pas avoir assez d'espace.

### ***Compost - Écoblanchiment et le gaz d'Énergir***

Nous souhaitons qu'Énergycycle évite l'écoblanchiment de l'entreprise Énergir qui, selon nous, encourage même la déselectrification. Le gaz n'est pas considéré comme une énergie de transition. La quasi-totalité du gaz distribué par Énergir provient de la fracturation hydraulique de gaz de schiste américain. Malgré les demandes du gouvernement à insérer 5% de « biogaz », la problématique du gaz demeure majeure. Le lien incestueux d'Énergir avec Hydro-Québec et le gouvernement doit être dénoncé. Nous sommes tout à fait conscients que le gaz récupéré sur le site à Saint-Étienne-des-grès à une plus faible empreinte écologique que la fracturation hydraulique de gaz de schiste, mais valoriser le gaz d'Énergir freine nos efforts à l'égard des changements climatiques (carbonneutralité) et banalise son utilisation. Nous avons rencontré des citoyens qui sont passé de l'électricité au gaz en mentionnant que c'était un geste « vert » et « écologique ». Les propos et cette culture qu'Énergir promeut sont très inquiétants. De plus, tel que mentionné précédemment, le biogaz n'est qu'une très infime partie de leur gaz. Leur propagande publicitaire et leur lobbying sont irresponsables dans un contexte de crise écologique. Le gaz n'est pas « vert », sans compter les dangers que l'utilisation du gaz comporte tels que : fuite, intoxication, évacuation et explosion. Rappelons-nous seulement l'explosion et les morts survenus à Trois-Rivières dans le secteur Pointe-du-Lac en 2005. Nous demandons donc une retenue majeure d'Énergycycle quant à ses propos à l'égard de son partenariat gazier avec Énergir. L'objectif du compostage à grande échelle est selon nous, de répondre à l'absence ou l'incapacité à produire du compostage domestique ou collectif et d'amoinrir l'empreinte écologique du gaspillage. Il ne doit pas avoir comme objectif de produire le plus de biogaz possible pour Énergir.

### ***Compost - Une future usine de compostage et de biométhanisation encadrée avec rigueur***

Nous souhaitons un leadership et une rigueur hors pair dans l'implantation de la nouvelle usine de compostage. Nous souhaitons une réelle volonté politique et administrative afin d'obtenir une usine

fonctionnelle le plus rapidement possible. En 2011, le gouvernement du Québec annonçait son intention d'implanter le compostage dans la province. Depuis au moins 2016, on nous annonce dans les médias que le compost arrivera sous peu en Mauricie. Force est de constater la lenteur et le désintérêt des autorités municipales à ce sujet comparés à d'autres régions. Selon nous, c'est grâce aux pressions citoyennes et de la société civile que cela aura lieu. Nous craignons un laxisme des autorités compétentes à l'égard de la rapidité de son implantation et de l'encadrement professionnel pour la mise en marche de l'ensemble du procédé. Faut-il rappeler que le compostage à St-Luc de Vincennes a été des plus problématiques au niveau de la gestion ? S'il y a un manque de motivations chez certains élus, que plusieurs y voient une épine dans le pied plutôt qu'une avancée au bénéfice de nos collectivités, comment s'assurer que tout se déroulera bien, avec le moins d'embûches possible ? La perfection n'est pas de ce monde, mais une mauvaise gestion de l'implantation du compost pourrait freiner l'appui de la population. Au-delà des citoyens, les principales autorités municipales responsables du compostage demeurent des plus importantes à sensibiliser, afin qu'ils puissent adhérer et devenir des partenaires engagés et motivés.

## **Le textile**

Le textile est un matériel encore trop peu mis sous le feu des projecteurs de la gestion des matières résiduelles. L'ensemble du cycle de vie des textiles représente une industrie des plus polluantes. Plusieurs composés demeurent difficilement recyclables ou valorisables en fin de vie. Pourquoi ne pas proposer un plan d'éducation populaire et de sensibilisation à cet effet : cycle de vie, récupération et transformation?

## **Les sacs de plastique et autres plastiques à usage unique**

Nous demandons que la récupération de sacs de plastique recommence. Nous encourageons l'entreposage de cette matière, malgré la réticence d'Énercycle, comme cela se fait dans au moins une région, à notre connaissance. Nous pensons entre autres à l'usine Paverreco qui s'installera d'ailleurs à Shawinigan avec une approche d'économie circulaire. Dans les journaux, il est fait mention qu'elle pourra recycler jusqu'à 533 sacs par tuile produite. Le paradoxe est que nous ne faisons plus la récupération de cette matière depuis près de 2 ans. Tant que les sacs de plastique seront tolérés de manière généralisée, nous soutenons cette position de les récupérer de nouveau.

La majorité des citoyen.nes croient toujours, de manière erronée, que la récupération de ce matériel se fait. « Ce n'est pas grave d'utiliser des sacs, car ils sont récupérés », entend-on régulièrement. Plus encore, 100% des citoyens que nous avons rencontrés lors de nos présentations le croient toujours.

Dans votre plan vous prévoyez « évaluer » la possibilité d'interdire le plastique à usage unique d'ici l'horizon 2030. Seulement « évaluer » et non « implanter ». Nous déplorons cet aspect dans vos objectifs. En fait cela revient à remettre aux calendes grecques ce que plusieurs demandent depuis longtemps et s'en remettre à la traîne de certaines promesses fédérales. Les vœux pieux d' « évaluer » le plastique à usage unique nous semblent davantage être une stratégie pour faire cesser les doléances des citoyens et des organismes à cet effet.

Des municipalités interdisent déjà l'usage des sacs de plastique et la styromousse. Des commerces ont cessé la distribution de sacs de plastique, d'autres de pailles en plastique. Des pays réglementent dorénavant certains plastiques à usage unique. Pourquoi au lieu d'« évaluer », ne pourrions-nous pas « implanter » un meilleur encadrement des plastiques à usage unique ? Évaluez ou évaluons ensemble les meilleures pratiques et implantons le tout chez nous en Mauricie le plus tôt possible, d'ici deux ans et non au-delà de 2030. Nous avons déjà reculé sur la récupération et le recyclage de certains plastiques dont les sacs. Les propositions d'Énercycle nous apparaissent donc de mauvais augure à ce niveau.

Un autre aspect que nous avons constaté est l'information et les mesures prises à l'égard de la récupération des plastiques de ferme sur le territoire qui nous semblent plutôt floues. Nous avons fait le même constat en ce qui concerne les résidus de construction.

### **Masques chirurgicaux à usages unique et équipements de protections individuelles (EPI)**

Nous demandons de nouveau à Énercycle d'implanter un système de récupération de ces produits à usages unique... D'étendre cela aux hôpitaux et autres centres de santé, même après la pandémie actuelle de COVID-19.

D'ailleurs une Régie de gestion des matières résiduelles a mis en place la récupération, du moins pour les masques chirurgicaux à usage unique. Notre organisme a implanté la récupération de masques pour l'ensemble des organismes communautaires de notre région par l'entremise des Corporations de développement communautaire de la région (CDC). Cela a même fait boule de neige dans une CDC de la Rive-Sud de Trois-Rivières jusqu'au collège Dawson à Montréal. Nous nous sommes aussi assurés que les masques ne soient pas tout bonnement brûlés, la valorisation énergétique de masque n'est pas la meilleure solution. Ni pour nous, ni même pour le ministère de l'Environnement que nous avons contacté à ce sujet. Si un organisme d'une petite taille réussit cela, pourquoi notre régie ne le peut-elle pas ? Nous avons d'ailleurs fait une demande à ce sujet qui est demeurée sans suite.

Selon l'analyse du cycle de vie (ACV) de masques à usage unique présentée par le CIRAIG à RECYC-Québec, il appert que :

«(...) le recyclage du masque de procédure à usage unique est le scénario de fin de vie présentant le plus faible impact potentiel pour l'ensemble des indicateurs considérés. Il se démarque significativement des autres options que sont l'incinération avec valorisation énergétique ou encore, l'enfouissement. Le recyclage est donc l'option à privilégier. » (Recyc-Québec, juillet 2021)

Nous réitérons donc notre demande, mais cette fois au niveau de l'ensemble des équipements de protections individuelles (EPI).

### **Les encombrants**

Encore trop d'encombrants se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Nous fûmes heureux d'apprendre, lors de la consultation auprès des intervenants du milieu sur le PCGMR, qu'il est possible qu'un projet soit en cours d'évaluation. Nous comprenons que des défis de taille perdurent au niveau des matelas et de meubles rembourrés. Nous souhaitons que des industries et des recherches approfondissent cet enjeu.

## **À quand des « ressourceries » en Mauricie à même les Écocentres ?**

Des citoyens et des artistes recycleurs nous ont informés qu'auparavant, il était possible d'accéder à des matériaux dans les Écocentres. De nombreux membres, citoyen.nes et certains organismes nous ont fait part de leurs désirs d'accéder à certaines matières se retrouvant à l'enfouissement.

En Mauricie, Enercycle nous a répondu qu'il avait déjà évalué la possibilité, mais qu'elle avait été rejetée. Les raisons nous semblent peu convaincantes. On nous sert des difficultés administratives. Pourtant à Baie-Comeau, une ressourcerie fut mise en place et des résultats sont probants. Au sujet de la ressourcerie à Baie-Comeau :

« En plus de réduire les coûts de gestion pour les municipalités de la région, il crée des emplois saisonniers et permanents tout en offrant aux citoyens des articles à prix accessibles. (...) Depuis la création de cette boutique pas comme les autres, 500 tonnes de déchets ont ainsi été détournées de l'enfouissement. Quand on pense qu'au Québec une tonne de matières résiduelles destinée à être enfouie émet 1670 kg d'équivalent CO<sub>2</sub>, on réalise que 500 tonnes, c'est une réduction considérable des émissions de gaz à effet de serre (GES).» (Un point cinq, 2019) Voici aussi un lien concernant une ressourcerie (déchetterie) en France : <https://www.youtube.com/watch?v=1v50Q982MgA>

Plusieurs résidus de construction, rénovation ou de démolition, en hausse constante, se retrouvent dans des sites d'enfouissement. Ils pourraient y trouver une seconde vie.

L'implantation de ressourceries n'est pas obligée d'être sous l'administration des Écocentres et d'Énercycle. Elle peut être faite avec un OBNL et encourager l'employabilité.

## **L'approche Zéro déchet**

L'approche Zéro déchet devrait être un socle d'Énergir. En premier lieu, l'important est la réduction à la source comme vous le mentionnez dans vos principes directeurs. Avec un poste budgétaire de 10 000 \$ par année, nous voyons mal comment ces objectifs peuvent se réaliser pleinement. Selon nous, pour être à la hauteur de ses ambitions, il faut se donner les moyens d'y arriver.

## **Information claire et transparente**

Au Service d'aide au consommateur, nous offrons une formation sur la Consommation responsable. L'un des aspects abordés concerne la gestion des matières résiduelles. Beaucoup sont dépassés par la complexité des matières recyclable ou non... particulièrement les plastiques numéro 6, les sacs de plastique, les produits « fusionnés » tels qu'un amalgame de plastique et carton. De plus, il est difficile de lire le code plastique numéro 6 sur une pluralité de matières. D'autres produits n'en ayant aucun tels que les petits contenants de yogourt, les petits gobelets de lait et d'autres plastiques.

Notre organisme rencontre de la difficulté à obtenir des indications claires et précises sur la gestion des matières résiduelles. Lors de notre visite au centre de tri en septembre 2019, on nous disait de mettre les sacs de plastique dans le recyclage malgré l'arrêt de sa récupération. Un peu plus tard, on disait de les mettre tous dans le même sac et de le déposer dans le recyclage. On nous dit d'enlever les papiers des Publisacs et parfois de les laisser et qu'ils seront triés au centre de tri. La ville de Shawinigan a de son côté, informé récemment la population, de ne plus déposer les sacs de plastique dans le recyclage.

Parfois, on nous dit de nettoyer les contenants avant de les mettre au recyclage, à d'autres occasions on nous dit de simplement vider le contenu. De laisser du métal sur une bouteille ou de l'enlever.

Nous considérons qu'il faut aussi se donner de meilleures balises et informations concernant les matières biodégradables, dégradables et oxo-biodégradables. Cela afin de réduire la contamination de la récupération et de l'éventuel bac brun. Les citoyens et les commerçants utilisent de plus en plus de ces produits croyant être LA panacée. Pourrions-nous être plus clairs, directifs et encadrants à ce niveau avant même l'implantation du compost ou encore travailler parallèlement à réduire, voire enrayer cette problématique.

Lorsque les gens sont trop mélangés et rencontrent des discours parfois même opposés, cela favorise un désengagement et un cynisme chez les citoyens et menace les efforts de notre régie de gestion des matières résiduelles et d'autres acteurs engagés dans une vision des 3R-V.

Enfin, il est important pour nous que notre Régie mette tout en oeuvre afin d'informer la population de ses actions tant positives que négatives. Nous sommes tous des acteurs dans la gestion de nos matières résiduelles. Omettre de divulguer de l'information ou la passer en catimini augmente la méfiance des citoyens et effrite la légitimité d'Énercycle. La communication, le dialogue, les opinions divergentes et même les tensions (dans le respect) font partie du processus démocratique. Ils diminuent l'incompréhension auprès de la population et favorisent l'adhésion chez les citoyens. Aujourd'hui par exemple, rares et même exceptionnels sont les citoyens qui croient que le recyclage va tout droit à l'enfouissement comparativement à voilà quelques années.

### **Intégrer les recommandations du Bureau des audiences publiques sur l'environnement**

Le rapport du BAPE sur « L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes » est publié depuis le 25 janvier 2022. Nous considérons que ce rapport doit être sérieusement pris en compte dans l'élaboration de votre futur plan d'action conjoint de gestion des matières résiduelles (PCGMR).

### **Campagnes massives et soutenues d'information**

L'information et la sensibilisation sont primordiales. L'équipe d'Énercycle le sait déjà. Pourquoi ne pas s'associer avec des artistes et personnalités connues de la région afin de dynamiser et d'encourager un changement de la culture du jetable et valoriser les bonnes pratiques ?

Il serait faux de prétendre que les citoyens ne sont pas soucieux des matières résiduelles. Les Québécois ne sont pas contre une meilleure gestion des matières résiduelles. « Selon un sondage Léger réalisé pour le compte du BAPE, 93 % des Québécois jugent que la gestion des déchets constitue un enjeu de société majeur, auquel il faut s'attaquer rapidement. » (La Gazette populaire, 2021) Malgré certaines résistances d'une infime partie de la population à recycler et de certains à l'égard du compostage, le changement de culture, de mentalité, s'opère clairement en Mauricie. C'est à vous et à nous de dynamiser ce changement.

Néanmoins, il demeure que les Canadiens sont les plus grands gaspilleurs au monde. "Certains analystes pointent le Québec comme le cancre du Canada en gestion des déchets, rien de moins." (Revue Protégez-vous, juillet 2021). Il reste beaucoup de travail à faire pour sortir notre tête de la poubelle.

La campagne d'information doit selon nous aborder la réduction à la source, qu'est-ce qui va où dans le recyclage et finalement sur le compostage.

Selon nous, la campagne doit s'adresser à la population en général, mais aussi à des secteurs particuliers tels que les municipalités et les ICI. Par exemple, encourager l'élimination de l'usage des plastiques à usage unique. Des commerces tels que IGA ont déjà emboîté le pas sans attendre des modifications législatives.

Sensibiliser les commerçants à la problématique du dégradable versus le biodégradable. Mais avant tout, on doit s'assurer que les entreprises recyclent. Il est d'ailleurs déplorable de constater l'absence de réglementation à ce niveau.

### **Tisser des liens plus étroits avec le milieu**

Les organismes communautaires et autres acteurs de la société civile sont des partenaires importants dans la mission d'éduquer et de sensibiliser la population et parfois de mettre sur pied des projets novateurs favorisant l'atteinte des 3R-V. La gestion des matières résiduelles est aussi la responsabilité de l'ensemble de la collectivité.

### **Proactivité auprès des autorités politiques**

Votre rôle nous apparaît indispensable afin d'améliorer un meilleur encadrement législatif des matières résiduelles. Vous êtes des acteurs incontournables. Votre expertise et les doléances des citoyens et des organismes de la société civile qui vous sont soumises doivent, selon nous, être portées auprès des législateurs des divers paliers gouvernementaux. Vous le faites déjà et nous voulons que notre régie demeure des plus proactive auprès des législateurs afin d'améliorer la gestion des matières résiduelles

dans une perspective globale afin d'améliorer drastiquement la réduction à la source, le recyclage et la valorisation.

-Obliger les ICI à récupérer. Ce sont pourtant ces acteurs qui produisent le plus de matières résiduelles.

-Exiger plus de matières recyclées dans la production locale, provinciale et nationale nous semble prometteur. Cette action permettrait d'en augmenter la demande.

-Augmenter la qualité des matières récupérées en encadrant les emballages non récupérables ou difficilement récupérables. Le papier collé au plastique pour exposer le produit, les matières fusionnées ensemble tels que plastique, papier et cire, ainsi que les diverses matières abordées dans la section sur le plastique.

-Encourager la mise en place de la consigne pour davantage de produits et augmenter le montant consigné pour certains.

-Appuyer une réglementation anti-gaspillage, comme en France, interdisant la destruction des invendus alimentaires et de nombreux autres produits. À cet effet, voici les informations provenant de l'administration publique française. Après les invendus alimentaires, la loi française s'élargit à partir du 1er janvier 2022 : « les invendus non alimentaires ne pourront plus être détruits. Les produits électriques et électroniques, les piles, les cartouches d'encre, les vêtements et chaussures, les meubles, les produits d'hygiène et de puériculture, les livres et les fournitures scolaires sont notamment concernés par l'application de cette disposition prévue par la loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire. » (service-public.fr)

-Renforcer le mouvement demandant l'implantation d'une loi provinciale sur l'obsolescence programmée. Le sabotage planifié des produits doit être surveillé et découragé par une loi. Nous craignons que la démarche entamée par l'ancienne ministre de la Justice Sonia Lebel ne soit plus dans les priorités du ministre Simon Jolin-Barrette.

-Exprimer vos visions progressistes et avant-gardistes auprès des autorités politiques. Au fil des ans, Énergiecycle a développé une expertise sur son territoire qui est pertinente à présenter à ces derniers... Mais aussi à la population.

## Conclusion

Voici en résumé quelques points importants que nous avons soulevés :

-Les objectifs fixés par le gouvernement et Énergiecycle semblent ambitieux, mais s'avèrent insuffisants à certains égards. Tant au niveau de l'échéancier, d'un financement adéquat que de l'implantation concrète de certains objectifs : bannissement de plastiques à usage unique, gestion des plastiques de fermes, atteinte d'une culture Zéro déchet et la gestion des résidus de construction.

-Nous trouvons opportun de récupérer à nouveau les sacs de plastique. Les entreposer. Évaluer et ensuite *implanter* l'encadrement de plusieurs plastiques à usage unique le plus tôt possible.

-Plusieurs souhaitent l'arrivée d'une ressourcerie qui pourrait ressembler à celle de Baie-Comeau.

-Nous demeurons inquiets, malgré les annonces d'un déploiement rigoureux du compost et souhaitons que le tout se fasse selon les règles de l'art.

-Nous appelons Énercycle à être vigilant et s'abstenir d'encourager toute forme d'écoblanchiment et de banalisation de l'utilisation du gaz, avec l'entreprise Énergir.

-Nous réitérons notre demande à ce que les équipements de protections individuelles soient récupérés par Énercycle.

-Nous souhaitons une proactivité sociopolitique de notre Régie pouvant être soutenue par plusieurs acteurs du milieu, dont notre organisme.

Nous vous remercions de nous avoir consultés et de votre souci dans l'atteinte des 3-RV. Il nous fera plaisir de collaborer à nouveau avec vous. Comme le dit si bien l'adage populaire : « Tout seul, ça va plus vite, ensemble, ça va plus loin ».



Sébastien Bois et



Nathalie Champagne, Service d'aide au consommateur-Mauricie



2443, avenue Laval, Shawinigan (Québec) G9N 2A7

**Courriel:** [info@sacmauricie.org](mailto:info@sacmauricie.org)

**Téléphone :** 819 537-1414



[sacmauricie.org](http://sacmauricie.org)



[/serviceaideauconsommateur](https://www.facebook.com/serviceaideauconsommateur)